

OBSERVATOIRE DE LUTTE  
CONTRE LA CORRUPTION ET LES  
MALVERSATIONS ECONOMIQUES



OBSERVATORY FOR FIGHT  
AGAINST CORRUPTION AND  
ECONOMIC EMBAZZLEMENTS

INTEGRITE

EQUITE

TRANSPARENCE

## RAPPORT D'ACTIVITES DE L'OLUCOME DE L'ANNEE 2015



Bujumbura, Mai 2016

## TABLE DES MATIERES

<b>I. INTRODUCTION GENERALE</b> .....	3
I. 1. Présentation de l'OLUCOME .....	3
I. 2. Missions de l'OLUCOME .....	3
<b>II. REALISATIONS SOUS DIVERS AXES</b> .....	4
II.1. Axe Dénonciations.....	4
II.2. Axe Enquêtes et suivi .....	5
II.3. Axe Renforcement du partenariat .....	23
II.4. Axe Budget Général de l'Etat.....	24
II.5. Axe Sensibilisation, Formations et Information .....	25
<b>III. IMPACT DE L'ACTION DE L'OLUCOME SUR LA SOCIETE BURUNDAISE.....</b>	<b>78</b>
III.1. Sur le plan Politique.....	78
III.2. Sur le plan Economique.....	78
III.3. Sur le plan Social.....	78
III.4. Sur le plan Culturel.....	79
<b>IV. LES CONTRAINTES RENCONTREES.....</b>	<b>79</b>
<b>V. LES RECOMMANDATIONS GENERALES</b> ... ..	83
V.1. Par rapport à la population.....	83
V.2. Par rapport au Gouvernement .....	83
V.3. Par rapport au Parlement.....	83
V.4. Par rapport à la Communauté Internationale.....	84
V.5. Par rapport aux Médias.....	84
V.6. Par rapport à la justice.....	84
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>85</b>

## **I. INTRODUCTION GENERALE**

### **I.1. Présentation de l'OLUCOME**

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques « OLUCOME » est l'une des organisations de la société civile burundaise sans but lucratif agréée le 27/12/2002 par Ordonnance Ministérielle n°530/1024. Il est né d'un constat, qui a suscité l'attention des membres fondateurs, de l'étendue sans cesse croissante de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources matérielles, économiques, financières et naturelles du Pays. Il possède des antennes dans toutes les provinces du pays. L'OLUCOME a implanté et redynamisé les groupes locaux de surveillance dans toutes les communes du pays.

### **I.2. Missions.**

Les objectifs de l'OLUCOME se retrouvent dans l'article 4 de ses statuts qui dispose que cette organisation sans but lucratif et non gouvernementale a comme objectif de lutter contre le fléau de la corruption et des malversations économiques. A cet effet, il s'est engagé à :

1. Définir des standards de transparence et de responsabilisation pour les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les institutions internationales dans le pays ;
2. Promouvoir la morale au sein des services publics et privés ;
3. Promouvoir la mise en pratique des dispositions claires et sans ambiguïtés sur les conflits d'intérêts,
4. Promouvoir l'établissement de solides pratiques comptables opportunes et conformes aux normes internationales de comptabilité et d'audit ;
5. Promouvoir la création des systèmes de gestion des données fiables ;
6. Diffuser des procédures de contrôle pour les marchés publics ;
7. Promouvoir l'indépendance de la magistrature dévouée à faire respecter l'Etat de droit ;
8. Mettre à jour le répertoire des accords d'entraide judiciaire et contribuer à leur ajustement ;
9. Promouvoir la mise sur pied des règles contre le blanchiment d'argent ;
10. Eviter que de lourdes dettes contractées par des élites corrompues incombent à la seule population ;
11. Promouvoir et encourager les recours collectifs en justice remettant en cause les décisions administratives abusives ;
12. Contribuer à la lutte contre l'impunité dont les coupables de corruption

- et de malversations bénéficient ;
- 13.Lancer et proposer des programmes éthiques ;
  - 14.Elaborer et proposer des méthodes destinées à informer la population sur les contrats coûteux avant leur signature ;
  - 15.Améliorer le bien-être de la population en général et des pauvres en particulier ;
  - 16.Atteindre un niveau acceptable de justice sociale garantie par l'Etat de droit ;
  - 17.Défendre le patrimoine de la Nation par tous les moyens légaux y compris la saisine des juridictions ;
  - 18.Oeuvrer à la protection de l'environnement ;
  19. Combattre la corruption politique en procédant au contrôle rigoureux de l'application des textes de lois y relatives notamment la constitution et le code électoral.

De ce qui précède, il est clair que l'OLUCOME s'est fixé comme objectif global **de combattre la corruption et les malversations économiques et financières** commises au Burundi en vue de contribuer à la promotion de la bonne Gouvernance, seule garante d'un développement durable et intégral du pays.

## **II. REALISATIONS SOUS DIVERS AXES.**

Pour cette année, les activités de l'OLUCOME ont été réalisées sous différents axes, à savoir : Axe Dénonciations, Axe Enquêtes et suivi, Axe Renforcement du partenariat et Axe suivi du Budget Général de l'Etat et Axe Sensibilisation, Formations et Information.

### **II.1. Axe Dénonciations et traitement des dossiers**

L'axe dénonciation occupe une place importante parmi les activités de l'OLUCOME, en ce sens qu'il joue le rôle de « sensibilisation » et de «dissuasion » des corrompus et des corrupteurs pour l'intérêt de la nation. Suite aux activités de sensibilisation et d'information que l'OLUCOME exerce presque à travers tout le pays, la population est conscientisée sur les méfaits de la corruption et ses infractions connexes.

Par conséquent, l'OLUCOME enregistre de dénonciations provenant de toutes les provinces du pays, soit par le biais des groupes locaux de surveillance implantées dans toutes les communes du pays, soit par le biais des chefs d'antennes provinciaux, soit par d'autres en provenance de tous les secteurs de la vie nationale. Ceux qui veulent dénoncer de tels cas peuvent joindre

l'observatoire en passant par ses représentants ci-haut cités, ou bien ils se présentent physiquement comme dénonciateurs auprès du siège, ou encore par téléphone vert (+257 22 25 20 20) ou par e-mail : [info@olucome.bi](mailto:info@olucome.bi) ou [olucome2003@gmail.com](mailto:olucome2003@gmail.com).

Suite à cette prise de conscience de la population sur les méfaits de la corruption, elle est devenue très responsable et, en conséquence, se confie beaucoup à l'OLUCOME en matière de dénonciation. Au cours de l'an 2015, l'OLUCOME a reçu de gens qui venaient dénoncer des actes de corruption et de détournement des deniers publics, commises surtout au niveau des institutions publiques. Au cours de cette même année, l'Observatoire a enregistré **153 cas** de corruption issus de la plupart des secteurs de la vie nationale. Ce nombre des cas a diminué car le Burundi a connu depuis le 26 Avril 2015 à la fin de l'année une période d'insécurité.

## **II.2. Axe enquêtes et suivi**

Dans son combat, l'OLUCOME a adopté une stratégie importante qui consiste à **enquêter** sur les faits se rapportant à la corruption et aux malversations économiques et en **informer** la population. Cette méthode rentre dans le cadre de la bonne gouvernance. L'Observatoire l'utilise dans le processus de sensibilisation et de dissuasion par voie de dénonciation. Cette activité de dénonciation s'effectue après avoir fait une investigation plus approfondie et un entretien fouillé avec les concernés pour creuser davantage afin d'accoucher la vérité.

Au cours de cette année, l'Observatoire a traité **35 cas** de corruption sur 153 cas enregistrés. Ces dossiers traités ont fait l'objet de sorties médiatiques et des conférences de presse sur certains dossiers de corruption ont été animées. Beaucoup de documents de plaidoirie ont été produits, servant de supports lors de l'animation de ces conférences. Nous pouvons citer les mots liminaires, les communiqués et les points de presse, les correspondances envoyées aux autorités à tous les niveaux, ainsi que les lettres ouvertes. Voici quelques cas de corruption traités :

## **1. Paiement non reconnu par la loi des Frais de représentation aux quatre inspecteurs de l'Etat depuis 2007**

L'OLUCOME a écrit le 16 mars 2015, une correspondance au Président de la République dans laquelle il montre comment il y a eu une erreur d'appréciation de la part de quatre Inspecteurs Généraux de l'Etat qui se sont succédé à la tête de l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) depuis 2007. En effet, chacun de ces quatre Inspecteurs a perçu mensuellement une somme de trois cent mille francs burundais (300.000 Fbu) supplémentaires à leurs rémunérations et autres avantages alors que ce surplus n'est autorisé par aucune loi. Il s'agit, d'après eux, des **frais de représentation**.

Comme une loi doit être abrogée par une autre, le décret n°100/277 du 27 septembre 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'IGE a été abrogé par le décret n°100/09 du 15 janvier 2010. Dans ce dernier, le législateur a soustrait l'article 14, alinéa 2 du décret du 27 septembre 2006 qui stipulait que « l'Inspecteur Général de l'Etat a rang et avantages de Ministre. »

Par conséquent, conformément au principe général du droit sur la non rétroactivité de la loi, seul le décret n°100/09 du 15 janvier 2010 portant réorganisation de l'inspection générale de l'Etat devrait être appliqué. Dans ce dernier, il n'est mentionné nulle part qu'un Inspecteur Général de l'Etat a un rang et des avantages d'un Ministre.

Dans cette même correspondance, l'Observatoire a ajouté qu'en lisant attentivement le décret du 15 janvier 2010, il est compréhensible sans équivoques que désormais la loi place l'Inspecteur Général de l'Etat au rang d'autres inspecteurs et non à celui d'un Ministre. Ainsi, comme la loi entre en vigueur le jour de sa signature (comme il est d'ailleurs stipulé à la fin des décrets évoqués), l'Inspecteur Général de l'Etat n'avait légalement plus droit aux avantages d'un Ministre à partir du 15 janvier 2010, et n'était plus à son rang. Même pour deux Inspecteurs Généraux d'avant 2010, à savoir Messieurs Edmond BIZABIGOMBA et Alexandre NAKUMURYANGO car ils ont aussi fait une erreur d'appréciation d'autant plus qu'il n'y avait pas une base légale pour qu'ils puissent percevoir ces frais, selon les enquêtes menées par l'OLUCOME.

Pour toutes ces raisons évoquées ci-haut, l'OLUCOME a demandé avec insistance à tous les Inspecteurs Généraux qui se sont succédé à la tête de l'IGE

de rendre à la caisse de l'Etat tous les frais de représentation perçus illégalement depuis 2007 à raison de 300 mille Fbu par mois.

Les noms de ces quatre inspecteurs généraux de l'Etat sont les suivants :

- Edmond BIZABIGOMBA (actuel Commissaire Général adjoint de l'OBR)
- Alexandre NAKUMURYANGO (actuellement haut cadre de la BANCOBU)
- Stany NIMPAGARITSE (actuellement haut cadre de l'OBR)
- Générose KIYAGO (actuel Inspecteur Général de l'Etat)

**Résultat : Cette correspondance n'a pas eu de réponse**

## **2. Demande de suspension d'attribution des terres de KAGWEMA à « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) »**

Dans sa correspondance du mois de mars 2015 adressée au Président de la République du Burundi, l'OLUCOME a plaidé pour le compte de plus de 500 personnes appartenant à 91 familles de la colline KAGWEMA, commune GIHANGA de la province BUBANZA. En effet, le Conseil des Ministres du 25 Février 2015 a décidé de concéder les terres de KAGWEMA à « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) » alors que ces terres d'une superficie de 48.5 ha étaient les propriétés de ces dites familles. Cela transparait à travers 3 correspondances que ces personnes ont adressées respectivement à Monsieur l'Administrateur de la Commune GIHANGA (27/08/2012), à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme (19/02/2013) et à Son Excellence Monsieur le Président de la République (09/07/2013).

Dans leur correspondance à l'administrateur de la Commune GIHANGA, ces familles ont montré noir sur blanc, dates à l'appui, comment ces terres ne sont pas la propriété de la commune, mais leur appartiennent :

- En 1960 : sous le Roi MWAMBUTSA, ces familles ont occupé officiellement ces terres, attribués par Bourgmestre MUKE qui venait de remplacer MASUNZU ;
- En 1972 : les habitants de cette localité ont fui la guerre civile ;

- En 1977 : les réfugiés sont retournés et se sont installés de nouveau sur leurs terres de KAGWEMA ;
- En 1978 : le Président de la République de l'époque, Jean Baptiste BAGAZA a créé les regroupements communautaires (IBIGWATI) à KAGWEMA.

La même année, selon les témoignages de ces habitants de KAGWEMA, le Gouverneur de la province BUBANZA, Eugène SINZINKAYO, en présence du conseiller communal NDABAMBARIRE et des dignitaires (Abashingantahe) est venu demander aux habitants de rapprocher leurs maisons pour rester avec des terres suffisantes à cultiver. C'est ainsi que chaque famille a reçu une parcelle et une terre arable à KAGWEMA. La grande surprise pour ces familles est donc cette attitude de l'administration communale qui veut s'accaparer de leurs terres alors que c'est l'Etat du Burundi qui les leur a données.

Dans leur correspondance adressée à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme le 19/02/2013, ces familles ont repris le même message, mais n'ont pas eu de réponse.

Face à une injustice flagrante qu'ils étaient en train de subir malgré les cris qu'ils ne cessaient de lancer, ces habitants de KAGWEMA ont décidé d'envoyer au Président de la République une correspondance pour lui demander de leur venir en aide. Cette correspondance date du 09/07/2013. Dans cette dernière, ces habitants ont dit clairement que ces terres que le Gouvernement veut attribuer à cette personne leur appartiennent. Ces habitants ont même demandé au Président de la République, en tant que père de la nation burundaise, de créer une commission d'enquête pour s'enquérir de la situation et savoir réellement à qui appartiennent ces terres de KAGWEMA. Ces populations ont relaté à Son Excellence le Président de la République l'histoire de leurs terres comme ils l'ont fait pour les correspondances adressées respectivement à l'administrateur communal de GIHANGA et à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Malheureusement, le Gouvernement n'a pas tenu en considération les allégations de ces populations en concédant ces terres à la société « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) ».

Dans cette correspondance, l'OLUCOME a révélé qu'il ne comprend toujours pas, comment les terres de 91 familles peuvent être cédées à une seule famille,

propriétaire de la société « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) », nouvellement créée. Aussi, a-t-il ajouté que les habitants de KAGWEMA ne comprennent pas comment cette famille propriétaire de « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) » et originaire de la Commune MWUMBA, province NGOZI, puisse venir spolier les terres des habitants de KAGWEMA en commune GIHANGA ! A ce niveau, d'après eux, il y a anguille sous roche !

Avec l'appui de tous ces éclaircissements donnés ci-haut, l'OLUCOME a demandé au Président de la République, comme il venait de procéder pour la place abritant l'ancien Marché Central de Bujumbura, de suspendre l'attribution de ces terres à « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) », en attendant que la question soit minutieusement étudiée pour éviter de spolier les terres des populations qui les ont eues légalement.

Pour terminer l'OLUCOME a fait savoir que pendant la période préélectorale, que ce soit en 2005 ou en 2010 ou en 2015, il s'est observé des commissionnaires burundais et étrangers qui se retrouvent dans tous les dossiers. Ces commissionnaires rouleraient pour certains individus haut placés de la République, et c'est le pays qui devra payer après. Les dossiers concernant ces commissionnaires sont par exemple SINO AFRICA ; TANGANYIKA TILE INDUSTRY ; ARREDA HOMES LIMITED (pour les maisons préfabriquées) ; le marché du matériel militaire dont plus de la moitié du matériel est défectueux ; le récent achat de l'avion présidentiel ; le marché de l'achat du matériel militaire par une personne proche du Président de la République envoyée directement en République Centrafricaine sans passer par la voie autorisée, sans même passer dans les marchés dites « secrets » ; les uniformes militaires achetées à la société JIHUA ; etc.

Pour la société ARREDA, les documents à la disposition de l'Observatoire montrent que les commissionnaires vont avoir une somme de 2.700.000 \$ USD, et seraient à couteaux tirés pour ces fonds. Et pour la société JIHUA, l'on voit qu'on a attribué une commission de 400 millions Fbu aux commissionnaires burundais. Cela se fait, malheureusement, en violation de toutes les procédures du pays. Ce qui fait que certains individus haut placés et leurs acolytes gagnent au détriment de l'Etat et du reste de la population qui croupit dans une misère sans nom.

**Résultat : L'OLUCOME n'a pas obtenu la réponse ou la décision relative à cette correspondance.**

### **3. Demande de récupérer les terres de l'Etat de la commune Kinama volées**

Dans sa perspective de dénoncer les corrupteurs et les corrompus, l'OLUCOME a écrit une correspondance au Directeur Général de l'urbanisme en date du 7 janvier 2015, pour lui informer que certains dirigeants du parti CNDD-FDD de la commune urbaine de Kinama et certains membres de son conseil communal se sont départagées les terres de l'Etat de cette commune sises tout près des terres de la SRDI Imbo sans aucune autorisation des autorités du ministère de l'environnement.

Selon les informations que détenait l'OLUCOME, les cadres de la Présidence de la République du Burundi Madame Immaculé Nahayo, Monsieur Gasaba Nestor et le Général Agricole Ntirampeba se seraient rendus sur terrain, auraient constaté ce cas de vol de ces parcelles et auraient demandé à ces personnes ayant pris illégalement ces parcelles d'arrêter d'ériger la construction des maisons tout en ayant fait détruire une.

Ayant pris à la légère les mesures des dits hauts cadres, ces certains dirigeants du parti CNDD-FDD de la commune urbaine de Kinama et certains membres de son conseil communal ont continué à construire leurs maisons s'appuyant sur le pouvoir de certains dirigeants de leur parti au haut niveau. Ayant été informés sur la descente de l'OLUCOME sur le lieu, les détenteurs illégaux de ces parcelles se seraient concertés pour se décider sur la recherche de faux documents administratifs datant d'avant l'année 1993.

Suite à ce vol organisé, l'OLUCOME a demandé au Directeur Général de l'urbanisme de prendre des mesures qui s'imposent pour récupérer ces terres de l'Etat et de sanctionner les détenteurs illégaux de ces parcelles et les personnes les ayant soutenus dans ce vol afin de les instruire à ne pas cofondre la richesse du parti à celle du pays.

**Résultat : L'OLUCOME n'a pas obtenu la réponse à cette lettre.**

### **4. Demande d'arrêt de construction des échoppes illégales au marché dit COTEBU**

En date du 7 janvier 2015, l'OLUCOME a adressé une correspondance au Président de la Commission de suivi de la construction du « marché

provisoire dit COTEBU » pour lui demander d'estomper la construction illégale des échoppes au dit marché.

En effet, l'Observatoire avait constaté que le caniveau destiné à l'écoulement d'eau sale dans ce marché n'évacuera pas convenablement les déchets et l'eau sale suite à la construction des échoppes au dessus de ce caniveau entre les hangars des quartiers I, II, III et IV du dit marché. Dans cette lettre, l'Observatoire a fait savoir que ces échoppes seraient bâties sur des places distribuées illégalement en donnant de pots-de-vin équivalents à environ deux millions Francs burundais par mètre.

Pour clore, l'Observatoire a ajouté qu'en se référant aux informations qu'il détient, certains nouveaux acquéreurs des places de ce marché seraient entrain de les vendre au prix oscillant entre 8 et 30 millions Francs burundais selon la superficie et l'emplacement de la place. Et il a demandé au dit Président de faire arrêter ces travaux de construction en cours au dit marché en vue de rentabiliser l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens dans l'objectif de prévenir les catastrophes éventuelles.

**Résultat : L'OLUCOME n'a pas reçu une suite à cette lettre.**

#### **5. Demande d'arrêter la mesure d'attribution aux commerçants des stands dans les places publiques du marché dit COTEBU sur fond de corruption.**

Dans son programme de contribuer au développement économique, l'OLUCOME a transmis, au mois de septembre 2015, une lettre au Maire de la ville de Bujumbura ayant pour objet la demande de tenir en considération les propositions de l'Observatoire.

En effet, l'Observatoire a rappelé dans cette correspondance qu'il est tellement consterné par plus de dix marchés incendiés en moins de deux ans au Burundi dont le marché central de Bujumbura. Au moment de la rédaction de cette lettre, les commerçants du marché central de Bujumbura n'avaient pas encore connu les causes réelles de l'incendie de ce marché. Suite à cette incendie au marché central de Bujumbura, le Gouvernement a entrepris les travaux de construction d'un marché provisoire dit COTEBU en utilisant les fonds collectés auprès des partenaires internationaux et nationaux.

En écrivant au Maire, l'Observatoire avait constaté au marché provisoire de COTEBU qu'il y a une place publique dans la partie nord de ce marché qui a été

partagée et attribuée aux commerçants en stands. Cette agglomération des stands des commerçants sans laisser de places publiques pourrait occasionner des accidents dus à l'étouffement des clients et des vendeurs du dit marché, si cette mesure n'est pas abrogée, l'OLUCOME a-t-il ajouté.

C'est pourquoi il a demandé de laisser de coté cette décision et de rétablir la dite place en place publique.

Afin que ce marché provisoire dit COTEBU puisse se développer, l'Observatoire a recommandé au Maire de la ville de Bujumbura et à l'Administrateur de la commune de Ntakangwa qui avait eu une copie de la lettre ce qui suit :

- D'appliquer le système de spécialisation des marchés relatif aux produits de vente,
- De construire une place réservée aux bus pour le déplacement des acheteurs et vendeurs,
- De considérer, dans la prise des décisions, que les commerçants ont connu de grands problèmes lors de l'incendie du marché central de Bujumbura,
- D'étudier comment assurer les locaux et les marchandises de ce marché,
- D'installer dans ce marché d'extincteurs et de garder en permanence sur la place du marché de véhicules spécialisés pour éteindre le feu,
- De faire payer aux commerçants les frais de location de stands à partir du mois de janvier 2016 car les six mois donnés à ces derniers ont été la période de crise en mairie de Bujumbura pour dire que l'activité commerciale à ce marché ne s'opère pas convenablement,
- De trouver la stratégie de gérer le commerce ambulante pour que ce dernier devienne formel tout en tenant compte de la situation actuelle,
- De renforcer la sécurité dans les marchés en y installant des caméras de surveillance par exemple.

**Résultat : L'OLUCOME n'a pas eu de réponse à cette lettre.**

## **6. Condition de mise en œuvre des recommandations pour l'octroi de l'aide promise au Burundi à Genève**

En date du 27 janvier 2015, l'OLUCOME a écrit à Son Excellence l'Ambassadeur Paul Seger, Président de la configuration du Burundi de la commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies pour lui demander d'amener les bailleurs de fonds à tenir en considération les exigences convenues

entre le Gouvernement du Burundi et les partenaires techniques et financiers à Genève avant le déblocage des fonds des projets et programmes contenus dans le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté, 2<sup>ème</sup> génération (CSLP II) et la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (SNBGLC).

A travers cette correspondance, l'OLUCOME a montré clairement la nécessité de poser cette condition ci-haut évoquée avant le déblocage des fonds.

En effet, lors de la Conférence des partenaires au développement du Burundi tenue à Genève au mois d'octobre 2012, il a été convenu que l'aide promise devrait être débloquée conformément aux recommandations issues de la dite conférence. Certaines de ces recommandations sont notamment contenues dans la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance adoptée par le Gouvernement du Burundi après une large concertation avec tous les partenaires techniques et financiers concernés. Ces préalables sont entre autres le respect de la liberté de la presse, d'association, des libertés publiques, du pluralisme politique, de l'indépendance de la magistrature, de la gestion transparente des fonds publics, etc. Cette Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance fait partie intégrante du Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté, 2<sup>ème</sup> génération (CSLP II).

Malgré que certaines de ces exigences ont été honorées, notamment la tenue des états généraux de la Justice, de la Société civile et de la Presse, l'OLUCOME a soulevé son inquiétude sur le problème de mise en application des recommandations issues de ces derniers.

Pour l'Observatoire, cela perpétuera les violations flagrantes des droits humains, des libertés publiques, la gestion opaque des fonds publics, etc car le Gouvernement se coulera douce après avoir constaté que finalement les partenaires ne sont pas rigoureux qu'il le pensait. Et dans ce cas, adieu la démocratie, le développement du pays, et bonjour la pérennisation des violations de toutes sortes!

L'OLUCOME a donné son souhait en tant qu'une organisation qui a suivi le processus d'élaboration des documents ci-hauts cités ainsi que la conférence de Genève, que les partenaires du Burundi puisse continuer à appuyer le Burundi, mais la mise en œuvre des recommandations issues de la dite conférence en général et des états généraux (de la Justice, de la Société Civile et de la Presse)

en particulier devrait être une condition sin quoi none pour qu'il y ait déblocage des fonds promis.

L'Observatoire a démontré pourquoi il faut poser cette condition : Malgré les efforts consentis par les différents partenaires, le Burundi a enregistré un taux faible de croissance économique oscillant autour de 4.8% au moment où les pays post conflits comme le notre, a un taux de croissance économique de 7.8% (le Rwanda). Pour le Burundi, ce faible taux est du à la mauvaise gouvernance caractérisée par la mauvaise gestion des biens publics où une poignée de gens s'accapare la richesse du pays au moment où la grande majorité de la population croupisse dans une misère sans nom. Cette poignée de gens qui sont devenus plus forts que l'Etat, pour se protéger, ont une main mise sur toutes les institutions de la République.

Pour clore cette lettre, l'OLUCOME a rappelé aux partenaires du Burundi de ne pas oublier les exigences convenues avec le Gouvernement du Burundi avant le déblocage de ces fonds. Etant donné que le Burundi se trouvait dans une période cruciale de préparation des élections, l'Observatoire a demandé aux partenaires d'être vigilants et violations des droits humains, le non respect des principes de bonne gouvernance et tout autre acte qui annihile la démocratie.

### **7. La concession illégale du terrain de l'ex. marché central de Bujumbura**

En date du 23 février 2015, l'OLUCOME a dénoncé le cas de la concession du terrain de l'ex. marché central de Bujumbura à une société chinoise Sino African Trade and Investment Initiative. Entre autres actionnaires de cette société étaient l'Ambassadeur du Burundi en Chine et sa femme. Sino African Trade and Investment Initiative était une société chinoise nouvellement créée, enregistrée à Hong Kong dont le capital était faible pour pouvoir exploiter effectivement ce terrain pour le développement du Burundi.

Ayant reçu ces informations, l'Observatoire a aussi adressé des correspondances aux différentes autorités nationales pour leur présenter ce cas de corruption et de malversations économiques d'une part et leur demander d'arrêter le processus de cession de la place précitée par cette société chinoise d'autre part. A la fin du mois de Février 2015, le Gouvernement par le biais du Ministre des Finances Tabu Abdalah Manirakiza, avait confirmé la concession pour une période de 50 ans de cet ex-marché central de Bujumbura ravagé par un incendie à cette société supposée chinoise. Depuis, des voix se sont levées pour le contester,

dont celles du président du SYGECO et du président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques, Gabriel Rufyiri.

Sur ce même sujet, une délégation composée du Président de l'OLUCOME et du Président de la SYGECO avait été reçue par le Chargé des affaires de l'Ambassade de Chine au Burundi pour plaider à ce que ce projet soit annulé. L'OLUCOME et la SYGECO ont animé une conférence de presse sur cette concession illégale de la place de l'ex. marché central de Bujumbura et ont demandé l'arrêt immédiat de ce processus de vente car cette action ne va pas apporter un intérêt à la population burundaise mais elle va gonfler les poches de certains individus concernés par ce dossier. Et cela parce que la loi n'a pas été respectée car il n'y a pas eu d'appel d'offre internationale mais également cette société est nouvellement créée et n'a pas un capital suffisant pour transformer cette place en une gigantesque entreprise pouvant apporter un développement soutenu au Burundi. Ils ont demandé également que cet Ambassadeur du Burundi en Chine soit puni conformément à la loi.

**Résultat :** Ces doléances de l'OLUCOME et de la SYGECO ont été entendues et le Président de la République a pris la décision de suspendre temporairement l'attribution de ce terrain de l'ex. marché central de Bujumbura à cette société chinoise jusqu'à la fin des élections de 2015.

### **8. Rappel de l'achat supposé d'un avion présidentiel sur les fonds de l'AMISOM.**

Le Burundi est un pays indépendant politiquement depuis 1962. Mais alors, il ne possède actuellement aucun avion pouvant assurer les déplacements du Président de la République. Les occasions d'achat se présentent des fois sans s'être effectivement concrétisé à cause de la corruption. La plus récente opportunité concerne un marché de l'achat illégal d'un jet présidentiel. Les financements de cet achat seraient provenus de ceux qui ont reçu le privilège d'exploiter le nickel de Musongati et de l'AMISOM. Ces fonds sont d'environ 8 500 000 de dollars américains soit plus de 14 milliards de Fbu.

Ce marché a été émaillé de beaucoup d'irrégularités car cet avion a été acheté en dehors de toutes les procédures normales. De plus, les fonds déboursés pour cet achat n'ont pas suivi le cours normal car ils n'ont pas été prévus dans le Budget Général de l'Etat. Cette affaire était connue par quatre personnes notamment le Ministre de la défense, le Ministre des finances, le Chef de Cabinet civil à la

Présidence de la République, le Conseiller Principal en charge de la gestion et de l'administration à la Présidence de la République.

Pire encore, le Conseil des Ministres n'a pas été informé sur l'achat de ce jet présidentiel. L'action de tirer les fonds sur le Compte de l'AMISOM a été effectuée par deux Ministres burundais dont Tabu ABDALAH Manirakiza Ministre des Finances sur injonction du chef de cabinet d'alors à la Présidence de la République du Burundi Alain Guillaume Bunyoni. Le porte parole du Président de la République et celui du Gouvernement d'alors ont précisé qu'il ne s'agissait pas de l'achat d'un avion mais plutôt d'un don d'un avion présidentiel offert par les partenaires du Burundi. Ce qui a été démenti par le Président de l'OLUCOME en arguant qu'au cours des cérémonies d'octroi des dons, le Gouvernement invite les médias, ce qui n'était pas le cas sur cette affaire.

**Impact :** Cet avion acheté n'est pas encore atterri sur le sol burundais et il ne sera certainement pas livré.

### **9. Rappel de l'exploitation illégale du Port de Bujumbura**

L'OLUCOME a suivi de près le processus de la privatisation du port de Bujumbura depuis 2012. Ce port a été attribué à un étranger même si cela n'a pas respecté la loi. Jusqu'à la fin de l'année 2015, le Capital de cette entreprise était de 10 milliards de Francs Burundais et aucun actionnaire n'avait donné sa part d'action à l'entreprise. Le Gouvernement serait derrière ces magouilles des actionnaires. Cependant, ils continuent à percevoir leurs dividendes.

**Impact :** Les actionnaires et le dirigeant du Port de Bujumbura continuent à exploiter illégalement ce port et à se partager les dividendes de cette entreprise.

## **CONTENU DE QUELQUES COMMUNIQUES DE PRESSE SORTIS PAR L'OLUCOME**

### **1. EMPRISONNEMENT INJUSTE DU DIRECTEUR DE LA RPA BOB RUGURIKA : UNE VENGEANCE DU POUVOIR DE BUJUMBURA ET UNE DIVERSION POUR DETOURNER LES CITOYENS DE VRAIES QUESTIONS DE L'HEURE**

L'Observatoire de Lutte contre la corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a sorti son premier communiqué de l'année le 28 janvier 2015. Il parlait de l'injustice commise envers le journaliste Bob Rugurika de la Radio

Publique Africaine (RPA) qui a été emprisonné pour avoir diffusé les résultats d'une enquête menée par la RPA. En effet, la RPA a fait une enquête sur l'assassinat des trois sœurs italiennes du couvent Guido Maria Conforti (communément appelé « chez Buyengero ») qui a eu lieu le 7 et 8 Septembre 2014 à Kamenge.

La RPA s'est rendue finalement compte que ce triple assassinat aurait été planifié et exécuté par la police présidentielle, le Service National des Renseignements, jadis dirigé par le Lieutenant Général Adolphe Nshimirimana. Celui-ci a été nommément cité dans cette affaire, ainsi que d'autres agents de ce service dont certains sont cités également dans d'autres affaires d'assassinats. C'est notamment un certain Kazungu, un Commissaire de police au nom d'Ayubu ainsi qu'un fonctionnaire du Centre Jeune Kamenge, Guillaume Harushimana.

La justice burundaise, visiblement dépendante de l'Exécutif, a sauté sur le journaliste Bob Rugurika et l'a jeté injustement en prison au lieu d'auditionner les individus cités dans cette affaire. Le Substitut du Procureur de la République en Mairie de Bujumbura, Emmanuel Nkurikiye l'a accusé de trois infractions à savoir :

- Le manquement à la solidarité publique (article 481 du code pénal burundais)
- La violation du secret de l'instruction (article 393 du code pénal burundais)
- La complicité à l'assassinat tel que défini à l'article 38 du même code.

Dans la conférence de presse organisée par le porte parole de la Cour Suprême environ une semaine avant la sortie de ce communiqué, il a ajouté la quatrième infraction à savoir : Le recel d'un criminel (article 389 du code précité).

Malgré que la justice lui avait collé ces infractions, les partenaires du Burundi, les organisations de défense des droits de l'homme à travers le monde, les organisations de la société civile burundaise, les médias, les citoyens ordinaires, etc ne cessaient de demander avec insistance la libération inconditionnelle de Bob Rugurika. Mais les autorités burundaises ne semblent pas se soucier de ces cris de désespoir contre l'injustice flagrante.

Pour l'OLUCOME, il considère cela comme un emprisonnement qui dénote une vengeance du pouvoir de Bujumbura contre un média (la RPA) et un journaliste (Bob Rugurika) qui dénoncent régulièrement tout ce qui ne va pas dans le pays :

ceux qui ont la boulimie du pouvoir, assassinats, détournements des fonds, un pouvoir totalitaire, une justice dépendante qui emprisonne abusivement les innocents et protège les assassins et d'autres malfaiteurs, etc.

L'Observatoire a également ajouté que cet emprisonnement était aussi une diversion pour détourner l'attention des citoyens burundais et de la Communauté internationale sur les vraies questions de l'heure notamment : le 3<sup>ème</sup> mandat du Président de la République Pierre Nkurunziza, le chômage croissant (surtout des jeunes) qui prend de plus en plus une allure galopante, les emprisonnements abusifs de toutes les voix qui divergent avec le pouvoir en place, l'absence de publication des programmes des partis politiques, la question de la justice qui applique deux poids deux mesures aux citoyens parce qu'elle n'est pas du tout indépendante, les détournements des fonds publics et la corruption qui gangrènent tous les secteurs de la vie nationale, la démographie galopante, l'enrichissement illicite d'une poignée de gens qui détient le pouvoir, la pauvreté qui mine la population, etc.

A travers le dit communiqué, l'Observatoire a révélé que c'est trop naïf pour un magistrat de demander à un journaliste de dévoiler ses sources d'information, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner sur le métier de journalisme, sur la source elle-même (cette mesure peut entraîner directement le tarissement immédiat des sources d'information, car personne n'oserait donner une information à un journaliste qui le livrera plus tard à la police ou à la justice), etc. Par ailleurs, la protection de la source d'information n'est pas seulement une question d'éthique et de déontologie, mais aussi, des lois internationales que le Burundi a ratifiées.

Le travail qui a été fait par la RPA et le journaliste de la RPA d'interroger une personne qui affirme être parmi les assassins de ces trois sœurs italiennes est très normal. Ailleurs, en France par exemple, on regarde des reportages faits par France 24 interrogeant les terroristes du groupe Boko Haram au Nigéria, ou d'autres médias internationaux comme Al Jazila qui ne cessait de diffuser les messages envoyés par Oussama Ben Laden pourtant considéré comme un grand terroriste et recherché à l'époque, par la police américaine. Pourtant, les journalistes de ces médias n'ont jamais été inquiétés avec raison parce que le travail d'un journaliste diffère totalement de celui d'un magistrat ou d'un officier de la police judiciaire.

Tout compte fait, l'OLUCOME a salué le courage du journaliste Bob Rugurika et son média, la RPA qui ne ménagent aucun effort pour tracer le chemin à la justice burundaise pour qu'elle puisse faire aux citoyens la lumière sur certains dossiers. Malheureusement, cette même justice, surtout sur les dossiers d'assassinats, au lieu de montrer aux citoyens les vrais commanditaires et les mobiles des crimes, s'attaquent aux médias et aux journalistes pour que la vérité ne soit pas connue. A ce sujet, l'OLUCOME a énuméré les dossiers d'assassinats et de meurtres dont la justice n'a pas encore donné les vrais commanditaires et les mobiles de ces crimes. Il s'agit de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye en 1993, de Louis Zuniga qui était le représentant de l'UNICEF au Burundi, de Michael Courtney qui fut Nonce Apostolique au Burundi, des sœurs italiennes en commune de Kiremba, province Ngozi, d'Agnès Dury l'ancienne employée de l'ONG Action contre la Faim à Ruyigi, d'Ernest Manirumva ancien vice-président de l'OLUCOME, Kassim Malan qui fut le Représentant de l'OMS au Burundi sous le régime Buyoya, d'une trentaine de membres du parti FNL en province Muyinga en 2006, des prisonniers de Kinama en Mairie de Bujumbura en 2006, des victimes des exécutions extrajudiciaires entre 2010 et 2011, et des citoyens lambda qui seraient assassinés, soit par certains agents de l'ordre, soit par des jeunes qui travailleraient de connivence avec les hautes autorités de ce pays.

Vers la fin de ce communiqué, l'OLUCOME a demandé ce qui suit :

- Que la justice libère immédiatement et sans condition le journaliste Bob Rugurika, car les chefs d'accusation de son emprisonnement ne sont pas du tout fondés ;
- Que la justice se libère elle-même du joug de l'exécutif afin de rendre justice de manière équitable à tous les citoyens ;
- Que la justice fasse une enquête libre et impartiale pour que les vrais assassins des trois sœurs italiennes du couvent Guido Maria Conforti de Kamenge soient connus, ainsi que les mobiles de cet assassinat,
- Que la justice dévoile l'identité des commanditaires des assassinats cités dans ce communiqué et les mobiles de ces crimes ;
- Que la communauté internationale et l'Eglise catholique exigent au Gouvernement du Burundi de faire la lumière sur l'assassinat des trois sœurs italiennes et de libérer immédiatement le journaliste Bob Rugurika ;
- Que tous les citoyens qui le souhaitent vivant au Burundi et à l'étranger soutiennent la RPA et Bob Rugurika en portant des habits verts tous les mardis.

Après les cris de différentes personnalités sur cet emprisonnement injuste de Bob Rugurika, la justice s'est ressaisie et a libéré provisoirement le journaliste Bob Rugurika au mois de Février 2015 moyennant une certaine caution.

## **2. CRI D'ALARME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE BURUNDAISE FACE A LA SITUATION DU PAYS DE LA FIN D'AVRIL 2015.**

Vers la fin du mois d'Avril 2015, les organisations syndicales, les Collectifs et synergies des femmes et des jeunes, les organisations des droits humains et des droits socio-économiques et des défenseurs des droits de l'enfant ont fait une sortie médiatique dans laquelle ils exhortent différentes personnes morales et brossent l'état des lieux de la situation du moment de la manière suivante.

La présentation officielle de Pierre Nkurunziza par son parti CNDD-FDD aux élections de 2015 en date du 25 avril 2015, a conduit la population à manifester depuis le 26 avril 2015 contre la violation de la Constitution et l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi en briguant le troisième mandat.

Cette avidité du pouvoir aurait ressorti d'une poignée d'individus qui craignaient d'être poursuivis pour les crimes de sang et socio-économiques qu'elle a commis.

Lors des manifestations, il a été constaté que les policiers se sont mal comportés. Ils ont tiré sur des manifestants non armés et parfois même en dehors du lieu de manifestation. Il en a surgi une crise de confiance entre la police et les citoyens.

A la fin du mois d'Avril 2015, le bilan était lourd en ceci que plus de cinq personnes étaient tuées par la police et d'autres blessées dont le nombre était malheureusement inconnu au moment de la rédaction de ce communiqué, pendant que l'effectif d'individus arrêtés et détenus par la même police ne cessait de s'accroître.

Les organisations syndicales, les Collectifs et synergies des femmes et des jeunes, les organisations des droits humains et des droits socio-économiques et des défenseurs des droits de l'enfant ont rappelé, à travers ce communiqué, qu'ils ne sont responsables d'aucun de ces dégâts matériels et humains occasionnés par les manifestations puisque ceux-ci sont le fait de la police.

Cette mauvaise situation politico-sécuritaire avait occasionné l'arrêt de l'activité économique. A cette date, plus de 80% des services publics et privés (Banques, Société d'assurances, boutiques, magasins, marchés...) étaient interrompus en Mairie de Bujumbura. Cette situation avait déjà de nouveau engendré de lourdes pertes en termes de recettes pour le Trésor public et par conséquent des répercussions négatives sur le Produit Intérieur Brut (PIB). Ce qui impliquait que la vie risquait de devenir de plus en plus intenable au Burundi alors que la population vivait déjà une extrême pauvreté.

Les organisations syndicales, les Collectifs et synergies des femmes et des jeunes et des défenseurs des droits humains, des droits socio-économiques ainsi que les défenseurs des droits de l'enfant ont dès lors lancé, à travers cet écrit, un cri d'alarme face à la violation des libertés d'informer, d'opinion et de manifester. A titre illustratif, les activités de la Radio Publique Africaine avaient été suspendues depuis le 27 avril 2015 par certaines autorités burundaises et les zones d'émissions des autres stations de radio privées étaient arbitrairement limitées à la seule Mairie de Bujumbura

Pour terminer ce communiqué, les Organisations, les Confédérations syndicales, les Collectifs des femmes, des jeunes et des défenseurs des droits de l'enfant ont adressé leurs vives recommandations à l'endroit de :

- a. Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi en lui demandant de renoncer à son 3<sup>ème</sup> mandat dans le but de respecter la Constitution et l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et pour protéger les vies humaines en danger dans différentes provinces du pays ;
- b. Du Gouvernement de rouvrir les frontières de la République du Burundi et de garantir la protection des groupes vulnérables en situation de crise (les enfants, les handicapés, les femmes enceintes, les prisonniers,...) tel que garanties par les conventions signées par le Burundi ;
- c. L'armée nationale de rester unie et de protéger toute la population et de désarmer les civils détenteurs illégaux des armes à feu notamment les IMBONERAKURE;
- d. La police nationale de sécuriser les manifestants selon les règles de la profession ;

- e. La population en général et les autorités en particulier de ne pas diffuser des rumeurs car elles enveniment la situation ;
- f. La justice de libérer sans condition les détenus ayant pour cause d'emprisonnement les récentes manifestations et d'annuler les éventuels mandats d'arrêt à l'endroit de Messieurs Gabriel RUFYIRI, Pacifique Nininahazwe, Bob Rugurika et Vital Nshimirimana ainsi que des autres responsables des organisations de la société civile, qui se sont exprimés sur l'inconstitutionnalité du 3<sup>ème</sup> mandat de Pierre Nkurunziza ;
- g. Du parti CNDD-FDD de redresser la situation par un message de paix car le discours du Vice-Président du parti CNDD-FDD à Muyinga en date du 28 mars 2015 a été à la base de la diffamation de la société civile et même de la tentative de division ethnique du peuple burundais;
- h. Du même parti CNDD-FDD de maîtriser ses militants et de retirer les armes aux IMBONERAKURE qui sont déjà dénoncés par le système des Nations unies comme milices et de désavouer les personnalités issues de ses rangs qui sont à la tête de l'armement de ces derniers;
- i. Des autres partis politiques de défendre l'intérêt public au lieu de leurs propres intérêts ;
- j. Du Conseil de sécurité des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, de la Communauté Internationale ainsi que des garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi de prendre des mesures concrètes pour préserver la paix et la sécurité en vertu de leur responsabilité de protéger les peuples en danger;
- k. Des Manifestants d'exercer leurs droits de manière pacifique et non violente ;
- l. Des parents d'interdire à leurs enfants mineurs de participer aux manifestations publiques ;
- m. De l'Ombudsman burundais d'user de ses pouvoirs constitutionnels de Médiateur entre le Gouvernement et les citoyens en vue d'aider les parties à trouver une issue adéquate à cette crise.

Quant aux organisations de la Société Civile et des professionnels des Médias, elles s'engagent à continuer la défense des libertés publiques et à ne pas céder aux menaces et intimidations par certains services de l'Etat et de rester solidaires dans cette noble action.

### **3. CONDAMNATION PAR L'OLUCOME DES CRIMES ET ASSASSINATS DANS LA CAPITALE DE BUJUMBURA.**

En date du 2 aout 2015, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a publié un communiqué de presse dans lequel il a avoué qu'il a appris avec une grande émotion l'assassinat du Lieutenant Général Adolphe Nshimirimana par les auteurs non encore connus d'une part et d'autres attentats à l'endroit de certains citoyens burundais à l'instar d'un certain Colonel dirigeant le camp de Kayanza d'autre part. L'Observatoire a ajouté, à travers cet écrit, que le jour suivant cet assassinat, le Président de l'APRODH a été tiré dessus par des balles d'une arme d'un malfaiteur non encore identifié roulant sur une moto lorsqu'il rentrait à son domicile. Monsieur Pierre Claver Mbonimpa a été blessé mais il n'est pas mort sur le champ.

A cet effet, l'OLUCOME a condamné énergiquement ces assassinats et crimes qui se commettaient parfois en plein jour. De plus, l'Observatoire a regretté la mort inopinée du Lieutenant Général Adolphe Nshimirimana et celle des autres citoyens burundais. Ainsi, l'Observatoire a présenté ses condoléances aux familles éprouvées et demandé au Gouvernement d'enclencher les enquêtes impartiales qui donneront les auteurs de ces assassinats et crimes contre l'humanité. L'OLUCOME a demandé également au Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour arrêter ces actions des malfaiteurs et d'assurer la sécurité de toute la population sans aucune discrimination. L'Observatoire a demandé enfin au Gouvernement, après les résultats d'enquêtes, de sanctionner les coupables de tous ces crimes conformément à la législation du Burundi.

#### **II.3. AXE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT**

L'OLUCOME a participé dans les activités organisées par ses partenaires :

##### **a. Au niveau régional et international**

Du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015, l'OLUCOME a été représenté dans la sixième session du groupe d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui s'est tenue à Vienne en Autriche.

En plus, Aidsplan, une organisation de la société civile kenyane a tenu un atelier régional du 11 au 13 aout 2015 à Nairobi dans lequel avait participé le Représentant de l'OLUCOME. L'agenda était centré sur l'échange d'expériences des représentants des organisations et des Gouvernements d'une

dizaine de pays sur comment ils réalisent les activités de suivi de l'utilisation de l'argent de Global Fund dans leur pays respectif.

L'OLUCOME a aussi participé du 2 au 6 novembre 2015 à la sixième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui s'est déroulée à Saint-Petersbourg en République Fédérale de Russie.

### **b. Au niveau local**

L'OLUCOME a aussi été représenté dans des réunions organisées par les différents services publics des différents ministères, les autres OSCs, ONGs locales et internationales et organismes internationaux. L'OLUCOME a également été représenté dans les commissions mises en place par le Gouvernement dans le but de renforcer la culture de la bonne gouvernance. C'est le cas de la Commission de préparation de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption. Il faut noter que ces réunions et séminaires ont un double rôle car d'une part, c'est une occasion de permettre aux membres de l'Observatoire d'acquérir d'autres connaissances afin d'être plus performants, d'autre part ces partenaires sont convaincus que les membres de l'OLUCOME apportent leurs contributions dans la promotion de la bonne gouvernance socioéconomique et la lutte contre la corruption.

## **II.4. AXE BUDGET GENERAL DE L'ETAT**

En date du 29 mai 2015, l'OLUCOME s'est exprimé à travers son communiqué de presse où il révélait ses inquiétudes face au décret présidentiel n°100/160 du 21 mai 2015 portant annulation et ouverture de crédit budgétaire d'un montant de 44 milliards Fbu (environ 30 millions de dollars américains) en vue de financer les élections de 2015 dont l'organisation était beaucoup contestée par ses partenaires nationaux et la communauté internationale. Cette mesure a été prise parce que certains partenaires du Burundi avaient suspendu temporairement leur financement jusqu'à ce que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) puisse organiser convenablement les élections de 2015.

Ayant analysé ce dit décret, l'Observatoire a demandé au Président de la République du Burundi de l'annuler car les institutions de Bretton Woods à l'instar du Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale, ... pourraient couper la coopération avec le Burundi. Bien plus, le Budget Général de l'Etat de plus de 1500 milliards Fbu ayant un déficit global avec dons de plus de 60 milliards Fbu et dépendant de plus de 50% de l'extérieur, son financement pourrait provoquer un grand choc à l'économie burundaise déjà moribonde car certains bailleurs avaient déjà suspendu leur financement pour le Burundi. Cette décision a eu des répercussions néfastes sur la vie nationale comme

l'Observatoire le présageait car la monnaie burundaise a été dévaluée, la monnaie non proportionnelle à la production nationale a été créée, les prix des biens et services ont augmentés (inflation) et la production nationale aurait diminuée d'autant plus que les projets de développement qui devraient être réalisés par ces fonds dédiés aux élections n'ont pas été exécutés.

A travers ce même communiqué, l'Observatoire a fait savoir un cas de vol organisé au Ministère ayant la jeunesse et le sport dans ses attributions pendant l'exécution de la loi de finances exercice 2015. En effet, le Ministre en charge de la jeunesse et du sport dans ses attributions a suspendu une activité dont les fonds de sa réalisation se trouvaient dans un coffre fort. Ce dernier était dans le Cabinet du Ministre et a été volé avec un montant de 70 millions de Fbu. L'OLUCOME a considéré ce fait comme un vol organisé car le principe de l'unicité budgétaire ne permet pas qu'un tel montant puisse être conservé dans un cabinet d'autant plus que le Ministère ne possède que les comptes des dépenses engagées. Pour cette raison, l'OLUCOME a demandé au Gouvernement de faire retourner ce montant à la caisse de l'Etat et de faire arrêter ce comportement de vol organisé de certaines autorités pendant la période électorale.

Pour terminer ce communiqué, l'OLUCOME a signalé que la plupart des autorités et des administratifs étaient entrain de voler les biens de l'Etat et les fonds publics en passant par tous les moyens mafieux. Sur ce, l'Observatoire a rappelé aux dirigeants et au peuple burundais que la Constitution du Burundi en son article 69 stipule que : « Les biens publics sont sacrés et inviolables, les citoyens sont appelés à les défendre ».

## **II.5. Axe Sensibilisation, Formations et Information**

L'axe sensibilisation est un axe très important dans le travail de l'OLUCOME. La sensibilisation se fait via les formations, les séances de sensibilisation et en informant les citoyens par les médias. Il existe au sein de l'Observatoire deux types de sensibilisation : la sensibilisation en masse sur les lieux publics et la sensibilisation en groupes restreints lors des ateliers. La sensibilisation a pour objectif d'éduquer et de conscientiser la population sur les méfaits de la corruption et les malversations économiques afin que cette dernière dénonce les cas de corruption à l'OLUCOME ou aux institutions étatiques de lutte contre la corruption et laisse de côté le comportement de corrompre ou d'être corrompu. Cette activité s'accomplit souvent à travers des projets que l'OLUCOME exécute dont voici quelques uns.

## **1. Projet « Lutte contre l'impunité et amélioration de la situation des droits humains »**

Les droits de l'Homme sont des standards que tout Etat est contraint d'observer dans ses rapports avec les individus se trouvant sur un territoire donné. Ils sont établis par des règles nationales et internationales spécifiques, en général sous la forme de lois et de conventions. En cas de manquement, c'est la responsabilité de l'Etat, et de l'Etat seul, qui est engagée. Dans la société burundaise, l'impunité des crimes des droits humains semble être mise en cause. Ainsi, l'OLUCOME en collaboration avec les organisations partenaires de la coalition TWUNGURANE fait présentement le monitoring des droits humains dans la commune de KABARORE effectivement dans la province de KAYANZA. Cette situation de violation des droits humains a fait appel à l'Observatoire de continuer ses activités de recyclage des moniteurs des droits humains et d'accompagner ceux-ci dans leur travail de surveillance, documentation et rapportage des violations des droits humains dans les communautés. Deux activités importantes ont été réalisées au cours de cette année 2015 dans le cadre dudit projet. Il s'agit du recyclage des moniteurs des droits humains effectué du 18 au 22 août 2015 à l'hôtel KAMOTEL au chef lieu de la province KAYANZA et de la réunion de coaching collectif faite en date du 19 novembre 2015.

Par rapport à ce recyclage, les sessions de formation ont été facilitées par deux formateurs spécialisés en la matière.

L'atelier a débuté par la mise en route de l'atelier dont les éléments constitutifs sont notamment le mot de bienvenue, une présentation des participants et des facilitateurs, explication des objectifs et du programme de la formation, expression des attentes et craintes et adoption des règles de bonne conduite. Les participants s'attendaient à la fin de la formation à :

- L'acquisition des notions vastes sur la Surveillance Documentation et Rapportage des Violations des Droits Humains ;
- Etre capable de travailler avec beaucoup de forces sur les Violations des Droits Humains ;
- Avoir plein de connaissances qui permettront de bien mener le travail de Surveillance Documentation et Rapportage (SDR) ;

- Apprendre les méthodes les plus appliquées dans la SDR pour améliorer le rendement ;

- Etre accompagné après la formation en vue de mieux s'acquitter du travail ;

Aussi, les moniteurs ont exprimé leurs craintes par rapport à la formation et celles-ci sont :

- La perturbation de la sécurité après la formation;
- N'aboutir pas à l'atteinte des objectifs fixés puisque le programme est long ;

Ainsi, l'atelier proprement dit contenait les principaux points d'apprentissage des moniteurs des droits humains suivants :

- Le parcours personnel en tant que défenseur des droits humains ;
- Qu'est ce que les droits humains ? ;
- Identifier et comprendre la nature des violations des droits humains ;
- Principes directeurs du travail de surveillance, documentation et rapportage des violations des droits humains ;
- Le travail de surveillance, documentation et rapportage des violations des droits humains y compris l'établissement des faits ;
- Divers objectifs du travail de surveillance et documentation des violations des droits de l'homme ;
- Les contacts les plus importants à établir ;
- Identifier les phénomènes récurrents ;
- Comment mener à bien les entretiens ;
- Esquisse du rapport sur les violations ;
- Préparation et présentation des scénettes d'entretien avec des cas de VDH ;
- Comment conserver et sécuriser les informations sur les violations des droits humains ;
- Ecoute active pour un moniteur des droits humains ;
- Comment réagir et faire face aux stress et aux risques ;

- Plan d'action pour le travail de SDR.

Au cours de cette période de cinq jours, ces points ci-haut mentionnés ont fait l'objet d'apprentissage et d'échanges à tel enseigne que les moniteurs sont rentrés ayant un bagage satisfaisant dans l'accomplissement de leur travail de monitoring des violations des droits de l'homme.

Concernant la seconde activité, la réunion des moniteurs a eu lieu dans la commune de Kabarore en province de Kayanza en date du 19 novembre 2015. Avaient pris part à cette réunion les dix moniteurs de droits humains de la commune Kabarore. Les points sur lesquels ont porté les échanges sont :

1. Qu'est-ce que les droits humains ?
2. Identifier et comprendre la nature des violations des droits humains
3. Echanges sur les activités réalisées par les Moniteurs des droits humains :  
Difficultés rencontrées

Concernant le premier point, le Facilitateur a parlé aux moniteurs qu'il s'agit d'un rappel. Ainsi, la définition des droits humains a été donnée comme suit : Les droits humains est l'ensemble des prérogatives ou privilèges inhérents et reconnus à la personne humaine protégée par la loi (nationale, régionale et internationale) et lui permettant un épanouissement intégral dans sa vie. Par la suite, le Facilitateur a donné des explications sur cette définition pour enlever toute équivoque.

Les caractéristiques, les fondements, les catégories des droits humains, les mécanismes de protection et les instruments juridiques ont fait également l'objet de rappel avec des éclaircissements à l'appui.

Pour le second point de la réunion, le Chargé du programme REMESHA a amené les moniteurs à se rappeler de leur rôle de Surveillance, Documentation et Rapportage. Il a continué à montrer la différence existante entre la violation des droits humains et un crime de droit commun (ou infraction pénale). En effet, la violation des droits humains est un acte de commission, d'omission par un agent de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions en violation des lois nationale et internationale de protection des droits humains tandis qu'un crime de droit commun ou infraction pénale est un acte commis par un agent non étatique en violation des lois. Il a poursuivi en expliquant les mots clés de ces deux définitions pour que les moniteurs puissent comprendre cette distinction. Il a ajouté qu'une infraction pénale peut constituer une violation de droits humains

lorsque l'Etat ne réagit pas face à une infraction qui se répète à maintes reprises. Il a expliqué pourquoi on parle de l'agent de l'Etat c'est parce que l'Etat a des obligations envers la communauté internationale vis-à-vis de pactes ou conventions ratifiés par l'Etat.

Cette activité d'une seule journée a été clôturée sur les échanges relatifs aux activités réalisées et aux difficultés rencontrées par les moniteurs dans leur travail de monitoring des violations des droits humains.

## **2. Projet d'Appui à la Décentralisation phase IV.**

Ce projet a été financé par la Coopération Suisse au Burundi. Dans le cadre de ce projet, deux grandes activités ont été réalisées au cours de cette année notamment la sensibilisation sur la citoyenneté fiscale et organisation de onze débats publics dans les communes sur l'accès des citoyens aux services publics.

### **a. La sensibilisation sur la citoyenneté fiscale**

En date du 15 au 21 Aout 2015, l'OLUCOME a organisé une activité de sensibilisation sur la citoyenneté fiscale dans toutes les communes de la province de NGOZI (Marangara, Tangara, Busiga, Kiremba, Gashikanwa, Mwumba, Ngozi, Nyamurenza et Ruhororo). L'Observatoire a également effectué la même activité dans les deux communes de la province de Kirundo (Vumbi et Ntega) du 22 au 24 aout 2015. Les séances de cette sensibilisation se tenaient tout près des marchés des chefs lieux des communes. L'Observatoire a impliqué l'administrateur de chaque commune pour que ce dernier ou son délégué (un (e) Conseiller (e) Technique chargé du Développement Communal) puisse faire une introduction sur le message à donner à la population et il (elle) restait jusqu'à la fin de la séance. Les invités à ces séances étaient les hommes et les femmes de chaque commune et ils ont répondu massivement. L'effectif attendu de 150 personnes a été largement dépassé et plus de 50% de femmes ont participé à cette sensibilisation.

A l'ouverture de chaque séance, l'Administrateur ou son délégué prononçait un mot d'accueil du Représentant de l'OLUCOME et sensibilisait la population présente à s'acquitter des taxes et impôts pour le développement du pays et de leur commune. En second lieu, le chargé de la sensibilisation à l'OLUCOME donnait le message de sensibilisation. Ce dernier était articulé sur cinq points importants à savoir :

- la définition de l'impôt et taxe,

- Utilité des impôts et taxes,
- Quoi faire pour augmenter les recettes communales,
- S'acquitter du devoir de payer les taxes et demander aux administratifs de rendre compte,
- Défis relatifs à l'augmentation des recettes communales.

Après ce message, la population posait des questions. La population de ces communes a demandé à l'administrateur ou à son délégué d'afficher une liste des produits taxables à la commune. A cette requête, l'administrateur ou le Conseiller Technique chargé du Développement Communal de chaque commune répondait qu'il va le faire.

Dans la commune de Ruhororo, un citoyen a demandé la différence y a-t-il entre l'amande et la taxe. Cette question a révélé que certains citoyens de cette commune confondent la taxe et l'amande. Le Vice-président de l'OLUCOME lui a répondu que l'amande est payée par une personne qui a posé un acte hors de la loi alors que la taxe (impôt) est l'argent perçu par l'Etat sur les produits (les biens) ou les activités génératrices de revenus.

Dans la commune Vumbi de la province Kirundo, la population a révélé que certains percepteurs des taxes font payer une taxe supérieure à celle exigée par la loi. La population de ces communes a demandé où elle peut dénoncer les cas de corruption, de détournement et de malversations commis au sein de leur commune. A cette question, le Représentant de l'OLUCOME a répondu que si il y a possibilité, il faut respecter l'hierarchie en dénonçant le corrupteur ou le corrompu auprès de son supérieur hiérarchique ou bien qu'il faut le dénoncer auprès du point focal de l'OLUCOME de cette commune dans l'objectif d'orienter ce cas. La Brigade spéciale et la Cour anti-corruption sont les institutions qui ont été mis en place par l'Etat pour combattre ces cas, a-t-il ajouté.

La population présente a demandé aussi comment elle peut surveiller les caisses de la commune et savoir la situation de ses comptes. Le représentant de l'Observatoire a exhorté la population de surveiller d'abord les percepteurs des taxes si ils délivrent les quittances et de demander ensuite à l'Administrateur ou au chef de colline ou de zone de tenir quatre fois l'an des réunions de rendre compte tel que prévu par la loi communale. Ainsi, la situation des comptes d'une commune sera donnée. Les citoyens ont demandé de leur présenter à titre illustratif les produits sur lesquels l'Etat ou commune perçoit les taxes. Un représentant de l'OLUCOME qui était sur place a rétorqué qu'il s'agit par exemple de vaches vendables, de produits alimentaires (boissons Brarudi, le riz, le haricot,...), les matériaux de construction (les graviers, le sable,...) ...mais que la liste de tous ces produits par commune sera dressée et affichée à la Commune par les administratifs comme ils l'ont accepté.

L'OLUCOME a été demandé de retourner pour la vérification. Après avoir reçu ces réponses satisfaisantes, la population ayant participé à ces séances de sensibilisation s'est engagée à payer les taxes, à relayer ce message aux autres citoyens absents et à surveiller les percepteurs des taxes pour éviter les détournements.

Pour clore chaque séance, le représentant de l'OLUCOME lançait un appel vibrant invitant les autorités locales et la population à travailler ensemble pour que le paiement des taxes soit fait effectivement et cela pour l'avantage de ces deux parties en vue de développer leur commune.

En commune de Gashikanwa, l'Administrateur a rappelé que cette sensibilisation sur le paiement du fisc est faite aussi dans les réunions trimestrielles qu'elle organise et a appelé la population à y participer.

De cette façon, l'OLUCOME a contribué à la mobilisation des ressources dans ces communes des provinces Kirundo et Ngozi.

**b. Organisation de 11 débats publics dans les communes sur l'accès des citoyens aux services publics (administration communale, agriculture, santé, éducation et la justice).**

L'OLUCOME a organisé onze débats publics dans les neuf communes de la province de Ngozi du 18 au 27 octobre 2015 et dans les deux communes de la province Kirundo du 29 au 31 octobre 2015 aux marchés se trouvant dans ces communes. La population de ces communes ont répondu massivement dans l'ordre de centaines. L'effectif global de participation attendu (200 personnes) a été dépassé dans toutes les communes et la participation des femmes a été légèrement supérieure à 50% des participants.

Avant d'entamer le débat proprement dit, le Représentant de l'Administrateur de chaque commune dans son mot d'introduction a accueilli favorablement l'équipe des représentants de l'OLUCOME. Le Représentant de l'Administrateur a demandé à la population présente de participer activement à ce débat public sur l'accès des citoyens aux services publics en respectant l'idée d'autrui et en le faisant dans la tranquillité. Ce même représentant de l'Administrateur a continué son discours à demander à la population que personne ne soit pas un blocage de l'autre lorsqu'il s'exprime.

Après ce mot de bienvenue, le Facilitateur a pris la parole pour expliquer la façon dont va se dérouler ce débat et son importance. Il a demandé aux participants d'exprimer les problèmes qu'ils connaissent dans la commune dans

les secteurs de l'agriculture, éducation, santé, justice et administration communale. « Cela va vous faciliter à formuler des recommandations à adresser aux différents responsables communaux et nationaux de ces secteurs à travers l'Administrateur en vue de l'amélioration de l'accès des citoyens aux services publics bref au développement communal » a-t-il ajouté. Il a informé aussi les participants que la séance va être clôturée par les questions-réponses et que les gagnants vont être primés.

Après ces éclaircissements, les participants ont reçu directement la parole et ils se sont exprimés sur les problèmes et sur ce qu'ils demandent aux administratifs communaux et nationaux de ces 5 secteurs.

Au cours de ces débats, 64 recommandations ont été formulées par la population dont 8 du secteur de l'administration communale, 11 du secteur de la justice, 17 du secteur de la santé, 19 du secteur de l'éducation et 9 du secteur de l'agriculture.

Après avoir donné ces recommandations au niveau de chaque commune, le Facilitateur a demandé au délégué de l'Administrateur de présenter ces recommandations auprès de l'Administrateur afin de consulter les responsables communaux de ces secteurs pour voir ensemble comment les mettre en application. Et le délégué de l'Administrateur a accepté de le faire. Ceci permettra à chaque commune de mieux s'organiser et de délivrer les services de qualité à la population. Pour terminer chaque séance de débat public, plus de quatre questions ont été posées aux citoyens présents et quatre questions bien répondues ont été primées. Ce jeu de questions-réponses a permis aux citoyens d'être instruit davantage.

### **CAMPAGNE CONTRE LA VIE CHERE AU BURUNDI**

La Campagne contre la vie chère au Burundi est une synergie de 1300 organisations de la société civile et les Confédérations syndicales née en 2011 dans l'objectif de combattre la cherté de la vie au Burundi. Cet effectif de 1300 organisations a été atteint en cette année de 2015. Les activités réalisées dans ce cadre de la Campagne au cours de l'année 2015 étaient une suite logique de la correspondance adressée en date du 12 janvier 2015 à Son Excellence le Président de la République du Burundi dont l'objet était la demande de suppression de la nouvelle taxe de 42 Fbu sur les appels téléphoniques et de l'ajustement du prix du carburant à la pompe. Voici l'intégralité de cette correspondance :

Excellence Monsieur le Président de la République,

Les Confédérations et Organisations membres de la Campagne contre la vie chère au Burundi ont été très surpris et sidérés de constater que la loi budgétaire de 2015 prévoit une taxe supplémentaire sur les appels téléphoniques, qui est déjà supportée par les citoyens. Certaines organisations de notre confédération avaient crié pour que cette taxe qui vient enfoncer le clou dans la misère des citoyens burundais soit supprimée, car le téléphone n'est pas un outil de luxe, mais de travail. Mais comme toujours, le Gouvernement ne répond même pas à nos cris de désespoir et préfère toujours user de la force dans ses décisions contre ses propres citoyens.

Excellence Monsieur le Président de la République, permettez-nous de vous brosser brièvement les entorses que contient la loi budgétaire à propos de cette taxe, ainsi que les contradictions qui s'observent avec l'ordonnance ministérielle de sa mise en application. L'article 37 de la loi budgétaire 2015 stipule : « *Il est institué une taxe spécifique de téléphone mobile sur le trafic national. Cette taxe est de 42 Fbu par minute* ». Cet article est contrarié par l'article 2 de l'Ordonnance Ministérielle n°540-003-2015 du 2 janvier 2015 qui stipule que « *cette taxe s'applique à tout appel émis depuis un réseau de communication habilité à opérer sur le territoire du Burundi quel que soit la destination de l'appel (nationale ou internationale)...* ». C'est une violation flagrante de la loi !

Pire, l'article 9 de l'ordonnance ministérielle n°540-003-2015 du 2 janvier 2015 stipule que « *dans le cadre de la taxation sur les communications nationales au Burundi, le partenaire technique de l'ARCT bénéficiera d'une exonération de tous les droits, taxes et impôts de toute nature concernant l'importation du matériel nécessaire, ainsi que d'une exonération de tous droits, taxes et impôts de toute nature sur les honoraires et paiements nets dus audit prestataire pour la fourniture des biens et services.* » Et l'article 10 d'ajouter : « *Au titre de ses honoraires et de l'amortissement de ses investissements, le prestataire, partenaire technique de l'ARCT percevra une rémunération égale à 25% de la taxe appliquée aux communications téléphoniques nationales au Burundi* ».

Au regard des articles 9 et 10, Excellence Monsieur le Président de la République, il est très regrettable de constater que l'Etat veut à tout prix favoriser ce partenaire technique de l'ARCT au détriment du citoyen qui n'a même pas de moyens. En analysant donc ces deux articles (9 et 10), il est clair que la gestion même des fonds issus de ces taxes ne sera transparente. Ce

partenaire technique sera traité exactement comme celui du dossier SG2 à qui on a abandonné toutes les taxes et impôts. Ce qui a suscité beaucoup d'interrogations, car le contrat était couvert par nombreuses zones d'ombres.

Excellence Monsieur le Président de la République, cette mesure de revoir à la hausse la taxe sur la communication commence à produire des effets néfastes sur les citoyens. Toutes les compagnies de téléphonie mobile ont pris des mesures qui ne sont pas douces pour les citoyens : suppression des flottes, il n'y aura plus divers bonus, etc. Or, les flottes par exemples facilitaient la communication pour différents groupes d'individus qui font un travail d'équipe comme les militaires, les policiers, les journalistes, les administratifs de la base au sommet, les membres des organisations de la société civile, etc. Les conséquences sur les plans social, économique, des relations, etc. sont nombreuses. Le téléphone qui, jusqu'ici était un tisseur de liens sociaux entre les individus sera désormais considéré comme un pont cassé qui ne permet pas un contact entre les gens de deux bords, car, le citoyen lambda sera incapable de s'acheter le crédit de communication devenu très cher. Au point de vue économique, les transactions vont se dérouler à pas de tortue, et les pertes pour les hommes d'affaires et pour les commerçants est prévisible. Bref, cela va chuter le pouvoir d'achat des citoyens, et partant, les impôts et taxes vont chuter au niveau du trésor public.

Excellence Monsieur le Président de la République, ces problèmes de hausse des taxes sont à l'origine de la souffrance du citoyen. Or, les hommes et femmes politiques n'hésiteront pas à l'inciter à voter pour lui, au moment où il meurt de faim à cause de ces leaders politiques.

Excellence Monsieur le Président de la République, les économistes affirment bien que « trop d'impôts tuent l'impôt. » Ils n'ont pas tort. Souvenez-vous, en 2013, lorsque l'Etat a décidé de revoir à la hausse le coût de la communication téléphonique vers l'étranger, il se pourrait que les consommations ont chuté de 75%. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, le gouvernement vient de ramener le coût de l'appel téléphonique vers l'étranger à 0.16\$ par minute alors qu'il l'avait fixé à 0.32\$ par minute en 2013. Ce qu'il veut compenser par la hausse des taxes sur les consommations téléphoniques à l'interne surtout.

Pour être concret, voici le tableau indiquant l'impact de la taxe spécifique de 42 Fbu sur le prix au consommateur.

Compagnie	Tarifs actuels internes au réseau (en Fbu)	Nouveaux tarifs (en Fbu)	Part de la taxe dans le tarif (en Fbu)
Econet	100	142	72
Africell	80	122	66
Leo	180	222	96
Smart	99	140	72
Onamob	66	108	62

Signalons aussi que les téléphones fixes sont concernés par cette nouvelle taxe.

Excellence Monsieur le Président de la République, nous profitons aussi de cette occasion pour demander au Gouvernement de fixer les prix du carburant à la pompe, conformément à la valeur de la réduction du prix du baril sur le marché international. Le prix du baril est passé de 120\$USD à 50\$USD. Or, le Gouvernement n'a seulement diminué que de 100 Fbu le prix du litre du carburant.

Pour toutes ces raisons, Excellence Monsieur le Président de la République, nous demandons ce qui suit :

1. Les flottes, les bonus, etc. supprimés doivent être restaurées pour permettre aux citoyens de continuer à communiquer aisément et pour qu'ils continuent à travailler et faire leurs affaires sans contraintes ;
2. Cette décision d'exonérer la société technique partenaire de l'ARCT doit être supprimée. Ce qui est très bizarre, c'est que la décision d'exonération provient du cabinet du Ministre alors que les taxes sont du domaine de la loi article 159 de la Constitution burundaise.
3. Le prix du carburant à la pompe doit diminuer au même niveau que la variation du prix du baril sur le marché international.

Excellence Monsieur le Président de la République, nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures conséquentes pour alléger les souffrances des citoyens déjà plongés dans une situation d'extrême pauvreté et cela dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, les Organisations et Confédérations syndicales engagées dans la Campagne contre la vie chère au Burundi se réservent le droit d'entreprendre des actions nécessaires et ce dans

les délais réglementaires, afin d'amener le Gouvernement à prendre des mesures salutaires pour la population.

Dans l'attente d'une suite favorable à la présente, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Cette correspondance a été signée par Messieurs Tharcisse GAHUNGU, Gabriel RUFYIRI, Gilbert NYAWAKIRA et Noel NKURUNZIZA respectivement Présidents de la COSYBU, de l'OLUCOME, de CSB et de l'ABUCO pour le compte de la Coordination de la Campagne contre la vie chère au Burundi.

Après la transmission de cette correspondance, les Organisations et Confédérations syndicales membres de la Campagne contre la vie chère ont attendu la réponse à leurs revendications mais ils ne l'ont pas reçue soit formellement ou informellement. A cet effet, étant donné que les délais réglementaires pour l'attente de la réponse étaient terminés, ils ont opté à dépêcher en date du 22 janvier 2015 une lettre de rappel au Président de la République dans laquelle ils l'ont informé que si rien n'est fait dans un délai de six jours (6 jours) ouvrables prenant cours le lendemain de la réception de la dite correspondance, un préavis de grève générale sera lancé pour amener le Gouvernement à prendre les mesures salutaires pour la population. Après cela, la Coordination de la Campagne contre la vie chère a organisé et tenu une conférence de presse où elle a annoncé qu'au regard de cette situation de refus du dialogue par le Gouvernement face à leurs doléances et d'extrême pauvreté, les Confédérations syndicales membres de la dite Campagne ont lancé en date du 20 Février 2015 un préavis de grève générale suite à la non satisfaction des points ci-dessous :

- Supprimer la nouvelle taxe de 42 Fbu/min sur les appels téléphoniques locaux pour revenir à la loi d'avant le 31 décembre 2014 ;
- Ajuster le prix du carburant à la pompe pour qu'il soit de 1700 Fbu au vu de la baisse du prix du baril sur le marché international.

La Coordination de la dite Campagne a ajouté que la grève générale pourra devenir effective après les délais légaux de six jours ouvrables, si le Gouvernement n'aura pas satisfait aux deux demandes ci-haut énoncées.

Cet avertissement des membres de la Campagne contre la vie chère est passé inaperçu vis-à-vis du Gouvernement, ce qui a conduit ces derniers avec la population qui les soutient à observer en date du 5 mars 2015 une journée de grève générale dans tout le pays. Une majorité de la population burundaise est restée chez elle sans vaquer à leurs activités quotidiennes. Cependant, le Gouvernement a continué à faire la sourd d'oreille d'autant plus qu'il n'a pas envisagé un dialogue à ce sujet ou donné des réponses satisfaisantes aux doléances présentées. Ce comportement du Gouvernement a amené les Organisations et Confédérations membres de la dite Campagne à écrire une lettre, au Président de la République, de deuxième rappel des doléances contenues dans celle du 12 janvier 2015. Dans cette dernière, les membres de la dite Campagne ont également évoqué le comportement déplorable de certaines autorités et certaines sanctions prises à l'encontre des travailleurs qui ont participé à la grève du 5 mars 2015. Il s'agit d'un comportement néfaste observé lors de la grève du Commandant de la Police de la Sécurité Routière et des Chefs de postes des communes de la Mairie de Bujumbura spécialement celui de la commune Cibitoke qui enregistraient les plaques de véhicules de transporteurs qui n'ont pas vaqué à leur travail et des magasins qui n'ont pas ouvert et contraignaient ces derniers à travailler forcément. Cette même attitude s'est manifestée à Ruziba dans la Commune de Kanyosha où le chef de quartier, le Président des commerçants du marché de Ruziba accompagnés par certains jeunes Imbonerakure ,( Déo Manda, Nzosaba Logatien « chauffeur à la REGIDESO », etc) ont interdit les commerçants et les transporteurs (bus) ayant répondu à la grève de ne pas travailler les 06 et 07 mars 2015 et ont mis les signes de croix sur les stands de ces derniers .Pire encore, certains membres de l'Association des Transporteurs du Burundi (ATRABU) soupçonnés d'avoir incité les transporteurs d'observer un mouvement de grève ont subi des menaces de mort. Ces intimidations ont eu lieu aussi dans les services publics. A titre d'exemple, les mesures de harcèlement et d'intimidations à l'encontre des travailleurs de la Mutuelle de la Fonction publique, du Lycée du Lac Tanganyika et de l'infirmière de l'hôpital de RUMONGE représentant les travailleurs regroupés au sein du SYNAPA dans le même hôpital, des travailleurs de la Régie des Œuvres Universitaires à l'Université du Burundi,...

Ce qui est encore étonnant, certains membres des syndicats regroupés au sein de la Campagne ont subi des menaces voire les mutations notamment ceux du syndicat des magistrats car les dirigeants dudit syndicat ont reçu des mutations

arbitraires et abusifs suite à leurs activités syndicales par le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux.

Cette correspondance avait pour l'objet le deuxième rappel de la lettre du 12 janvier 2015 et la demande d'annulation de sanctions contre certains travailleurs ayant participé à la grève du 5 mars 2015.

Une conférence de presse relative aux harcèlements et intimidations des travailleurs qui ont participé à la grève générale et au rappel de la lettre du 12 janvier 2015 a été organisée et tenue dans le but d'informer la population.

Comme le Gouvernement continuait à garder silence face à ces revendications, la Coordination de la Campagne contre la vie chère au Burundi a adressé une correspondance au Maire de la ville de Bujumbura pour l'informer que les Organisations et Confédérations syndicales membres de la Campagne contre la vie chère vont organiser une manifestation pacifique en date du 27 mars 2015 en face du stade Prince Louis Rwagasore et que si le Gouvernement déclenche un cadre de dialogue sur les revendications lui adressées, les membres de la Campagne contre la vie chère suspendront cette manifestation du 27 mars 2015. Le Président de la République du Burundi avait eu une copie de cette correspondance. Cette action planifiée par les membres de la dite Campagne a ramené le Gouvernement à accepter de s'asseoir avec les concernés pour examiner toutes les revendications lui soumises. Ainsi, une réunion a été convoquée par le Chef de Cabinet civil à la Présidence de la République du Burundi et tenue en date du 26 mars 2015 pour trouver les solutions durables à ces revendications. Les clauses de cette réunion se retrouvent textuellement dans le contenu du communiqué sorti le même jour de la réunion. Voici l'intégralité de ce communiqué :

### **COMMUNIQUE CONJOINT DU GOUVERNEMENT ET DE LA COORDINATION DE LA CAMPAGNE CONTRE LA VIE CHERE**

En date du 26 mars 2015, le Chef de Cabinet Civil à la Présidence de la République du Burundi a convoqué une réunion réunissant la Deuxième Vice-présidence de la République, le Ministère des Finances, le Ministère du Commerce, l'ARCT, et la Coordination des Organisations de la Société Civile engagées dans la campagne contre la vie chère au Burundi.

Les points à l'ordre du jour étaient les quatre revendications de ces Organisations à savoir :

1° La suppression de la nouvelle taxe de 42 FBU par minute sur les appels téléphoniques locaux pour revenir à la tarification d'avant le 31 décembre 2014 ;

2° L'ajustement du prix du carburant à la pompe jusqu'à 1700 FBU ;

3° L'arrêt de la pénurie artificielle du carburant (essence) ;

4° L'arrêt des menaces physiques et autres intimidations contre les différents travailleurs tant du secteur formel qu'informel qui ont répondu à l'appel de ces organisations d'arrêt de travail en date du 5 mars 2015.

Après les échanges sur ces différents points, des recommandations suivantes ont été émises :

1° Sur la question de suppression de la nouvelle taxe de 42 FBU /min sur les appels téléphoniques locaux

Des pourparlers entre le Gouvernement et les opérateurs de téléphonies mobiles sont en cours et dirigés par Son Excellence le Deuxième Vice Président de la République. Les résultats attendus de ces pourparlers sont que toutes les parties prenantes aient la même compréhension sur cette taxe pour le bien du Gouvernement, des usagers et des compagnies de télécommunications. Les études en cours devraient être validées lors de la réunion prévue le 23 avril 2015. Il est prévu que le 24 avril, le Chef de Cabinet civil à la Présidence de la République convoquera une réunion des mêmes parties prenantes.

En plus, il a été constaté que la taxe de 42 FBU /min a été introduite par l'Etat dans l'objectif (l'intention) de diminuer les coûts de communication ; mais sa mise en application par les opérateurs de téléphonies mobiles n'a pas réellement répondu à cet objectif.

Donc, il a été recommandé que tout opérateur qui, après vérifications et preuves à l'appui, aura récolté l'argent indûment et en violation des prescrits de la loi établissant cette taxe, sera sanctionné en conformité avec la loi, sans préjudice des dommages et intérêts envers les consommateurs.

2° Ajustement du prix du carburant à la pompe jusqu'à 1700 FBU

On a recommandé que la commission permanente chargée des produits pétroliers soit redynamisée pour la rendre inclusive, efficace et transparente, afin de trouver un consensus sur le prix du carburant.

Pour ce faire, la commission permanente redynamisée chargée des produits pétroliers analysera cette question dans sa séance ordinaire du mois d'avril 2015.

### 3° La question de pénurie de l'essence

Le Ministère du Commerce a rassuré les consommateurs que les pétroliers vont distribuer de l'essence dès aujourd'hui le 26 mars 2015, et que d'ici peu de jours la situation sera normalisée.

### 4° Menaces physiques et autres intimidations contre les travailleurs qui ont arrêté le travail en date du 5 mars 2015.

Il a été recommandé que toutes ces menaces et intimidations soient arrêtées et que soit privilégié le dialogue.

Ce communiqué a été signé conjointement par le Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Economique Honorable Tabu Abdallah Manirakiza pour le compte du Gouvernement et Monsieur Gabriel RUFYIRI pour le compte de la Coordination de la Campagne contre la vie chère au Burundi.

Ces projections des dates des réunions contenues dans ce communiqué n'ont pas été respectées. Comme à partir du 26 Avril 2015 à la fin de cette année, le pays vivait une période des manifestations de la population contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, des élections et d'insécurité, le cadre de dialogue des membres de la Campagne contre la vie chère au Burundi et le Gouvernement n'a pas poursuivi.

Malgré ce communiqué ci haut, aucune action n'a été faite pour alléger les souffrances de la population burundaise. Par contre, certains membres du Gouvernement et les responsables du parti CNDD-FDD nous ont accusé de tous les maux notamment aller à la présidence pour assassiner le Président de la République, préparer les esprits des manifestants contre le 3<sup>ème</sup> mandat de Pierre NKURUNZIZA qui ont débuté le 26 avril 2015 c à d un mois après. Le président de la Campagne contre la vie chère qui est en même temps que le président de l'OLUCOME a été à maintes reprises échappé à beaucoup d'embuscades contre sa personne suite à la grève générale du 05 mars 2015 et la manifestation qui était prévue le 26 mars 2015 car le gouvernement le qualifiait comme un élément qui préparait la manifestation contre le 3<sup>ème</sup> mandat de NKURUNZIZA Pierre. Toutes nos revendications jusqu'à la date où nous rédigeons ce rapport n'ont reçu aucune suite favorable.

## LES ELECTIONS DE 2015

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) comme c'est devenu son habitude, s'était préparé à participer à l'observation des élections de 2015 au niveau de tout le territoire du pays et à faire partie des membres des Commissions Electorales Provinciales et Communales Indépendantes (CEPI et CECI). Dans ce cadre, il a participé dans les premières réunions organisées par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et a présenté des candidatures des membres des CECI aux CEPI. Quelques candidatures des membres CECI ont été retenues. Après avoir constaté que la sélection des membres CEPI et CECI était émaillé de beaucoup d'irrégularités, l'OLUCOME a décidé de retirer ces membres de ces CECI tout en demandant à la CENI de privilégier le dialogue avec tous les partenaires nationaux dans le processus électoral pour revoir cette sélection des CEPI et CECI. Ce conseil de l'OLUCOME et d'autres partenaires aux élections n'a pas été tenu en considération et le processus électoral a continué son cours normal. Constatant que le calendrier électoral et d'autres activités de la CENI depuis le début du processus électoral n'ont pas été le fruit du consensus de tous les partenaires nationaux aux élections de 2015 alors que c'est le consensus qui devait guider les activités électorales, l'OLUCOME s'est retiré provisoirement de l'Observation des élections de 2015 dans tout le pays.

L'Observatoire a ajouté dans la correspondance adressée au Président de la CENI que l'observation de l'OLUCOME des élections 2015 dépendra de l'issue du dialogue recommandé par les Présidents de l'East African Community d'une part et ceux de l'Union Africaine d'autre part dans leurs sessions respectives du 31 mai et 13 juin 2015.

Comme les résolutions de ces assises du 31 mai et 13 juin 2015 n'ont pas été totalement respectées par la CENI et les autorités du pays, l'OLUCOME a gardé sa position de ne pas participer à l'observation des élections de 2015.

Face à toutes ces préoccupations soulevées par l'OLUCOME non considérées par la CENI, l'OLUCOME en date du 28 juillet 2015 a sorti un communiqué de presse dans lequel il donne sa position relative aux élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielles de 2015. Voici une partie de ce communiqué qui révèle la dite position :

1. Ces derniers jours, le Burundi a vécu les étapes importantes des élections de 2015. Celles-ci ont été émaillées de beaucoup d'irrégularités

notamment la candidature de l'actuel Président de la République Monsieur Pierre Nkurunziza qui viole la constitution du Burundi et les accords d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation, le consensus de tous les partenaires nationaux aux élections relatif à la préparation et au déroulement des élections au Burundi qui n'a pas eu lieu faute de la Commission Electorale Nationale Indépendante, l'insécurité pendant lesdites élections qui n'a pas permis au peuple d'exprimer son vrai choix, etc.

2. La Commission Electorale n'a pas respecté les compromis de la réunion qu'elle a tenue avec les partenaires nationaux aux élections à la veille de la mise en place des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI). A ce sujet et sur les autres étapes du processus électoral, l'OLUCOME a déploré, à maintes reprises, à l'endroit de la CENI l'absence du dialogue et du consensus effectifs qui caractérisait tout le processus électoral de 2015. Cependant, la CENI n'a jamais tenu en compte cette remarque préférant faire la sourde d'oreille et passer à d'autres étapes des élections en ne privilégiant pas le dialogue entre tous les partenaires nationaux aux élections. Or, les Présidents des pays membres de la Communauté Est Africaine et ceux de l'Union Africaine avaient recommandé au Gouvernement du Burundi de mettre en avant le dialogue dans l'objectif d'avoir des élections crédibles, transparentes et apaisées.
3. Les résultats de ces élections ont été déclarés par les Nations Unies, les Etats unis d'Amérique, l'Union Européenne, l'Union Africaine, la Communauté Est Africaine, la Belgique, l'Allemagne... non crédibles emboîtant le pas de l'opposition et la société civile burundaises ; pour dire que le Gouvernement qui pourra être mis en place sera un Gouvernement de fait et par conséquent illégal. Ce qui est un mauvais départ pour notre pays pouvant engendrer des conséquences fâcheuses sur la vie socio-économique des citoyens burundais déjà moribonde.
4. L'OLUCOME saisit cette opportunité pour informer l'opinion tant nationale qu'internationale qu'il joint sa voix à celles des autres pour rejeter les résultats proclamés par la CENI pour les élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielles parce qu'elles n'ont pas rassemblé le consensus de tous les partenaires nationaux et respecté la constitution du Burundi et les accords d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation au cours du processus électoral.

Etant donné que l'OLUCOME défend les valeurs d'intégrité, d'équité et de transparence, en s'appuyant sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'Observatoire est contre tout acte pouvant engendrer l'insécurité sur les citoyens et leurs biens et est pour toute initiative pouvant contrecarrer la guerre notamment le dialogue entre les parties en conflits.

**Après le refus catégorique du CNDD-FDD et Son candidat aux présidentiels, l'OLUCOME n'a cessé de conseiller les parties en conflits de se mettre sur la table de dialogue pour désamorcer la crise politique mais les parties chacune de son côté récuser le facilitateur selon les intérêts des uns et des autres.**

**Quelques publications de l'Observatoire à ce sujet :**

### **1. LES CONSEQUENCES PROBABLES DU REFUS DU DIALOGUE PAR LE GOUVERNEMENT EN PLACE ENTRE TOUTES LES PARTIES PRENANTES**

En date du 18 septembre 2015, l'OLUCOME a sorti un communiqué de presse au sein duquel il exprime ses préoccupations relatives au contenu de messages prononcés par différents dirigeants du Gouvernement en place. En se référant à ces messages, le dialogue tant attendu par beaucoup de burundais et ses partenaires risque de ne pas avoir lieu car le Gouvernement en place n'accepterait pas de s'asseoir avec certains politiciens burundais se trouvant à l'étranger.

Dans un passé récent, le Burundi a vécu une expérience relative au refus du dialogue. Cela a entraîné une guerre civile qui a duré plus de dix ans occasionnant les dégâts matériels et humains énormes. Les dirigeants issus du parti CNDD-FDD le savent bien.

Le conflit de cette année 2015 est né de la non convergence sur l'interprétation de certains articles de la constitution du Burundi et des accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation d'où il y a eu l'apparition de deux blocs. Le premier voulant que Pierre Nkurunziza brigue le troisième mandat en arguant que la candidature du Président Pierre Nkurunziza aux présidentielles est légitime et le deuxième voulant interdire cette action car elle est contre la constitution du Burundi et les accords d'Arusha. Cette mésentente a conduit aux manifestations de la population contre cette candidature.

L'OLUCOME a condamné les assassinats qui continuaient à se commettre ces jours-là, en plein jour ou même de nuit sans aucune décision effective du Gouvernement en place pour les arrêter et dans certains cas, sans faire des enquêtes crédibles en vue de déterminer leurs auteurs. Ces actes ont prouvé que certains services de l'Etat, s'ils ne sont pas auteurs, ils sont au moins complices et que certains citoyens possèdent des armes à feu.

Etant donné que l'OLUCOME défend les valeurs d'intégrité, d'équité et de transparence, en s'appuyant sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'Observatoire a dit qu'il est contre tout acte pouvant engendrer l'insécurité sur les citoyens et leurs biens et est pour toute initiative pouvant contrecarrer la guerre notamment le dialogue entre toutes les parties en conflits.

Dans ce même communiqué, l'Observatoire a fait le point sur l'économie nationale en ces termes : « La mobilisation de fonds du financement du CSLPI et CSLPII par le Gouvernement auprès de partenaires du Burundi a permis de collecter près de 5 milliards de Dollars américains soit plus de 75 000 milliards de Fbu. Ces fonds ont été perçus après que le Burundi ait reçu le privilège d'atténuation de la dette extérieure de 1,48 milliards de dollars américains soit près de 2 220 milliards de Fbu. Malgré la légitimité du Gouvernement de 2005 à 2010 et la mobilisation de ces fonds, le taux de croissance n'a pas dépassé 4% alors qu'on attendait 8%. Avec ces fonds, le Gouvernement n'a pas atteint d'autres objectifs renfermés dans CSLPI et CSLPII comme la diminution de la corruption, la réduction du taux de chômage par la création d'emploi, la réduction des inégalités sociales, l'amélioration de la sécurité des citoyens et de leurs biens, l'amélioration de la culture démocratique... Etant donné que les objectifs de développement n'ont pas été atteints alors que le Burundi recevait le financement des partenaires, il est clair que la situation socio-économique se détériorera davantage si rien n'est fait dans les meilleurs délais.

Au cours de cette période de conflits, l'Observatoire se rend compte également que la richesse nationale continue à être détournée par une poignée de gens s'enrichissant indument à grande vitesse. Ces détournements appauvrissent toute la population burundaise et handicapent l'économie du Burundi. Cela arrive au moment où l'activité économique est presque paralysée d'autant plus que les recettes de l'Etat diminuent sensiblement et les partenaires internationaux continuent à se désengager à appuyer le Burundi à cause des intérêts de certains individus ».

Vers la fin de l'écrit, l'OLUCOME a exprimé à travers ce document, ses préoccupations retrouvées dans le rapport d'enquête judiciaire sur ce que le Gouvernement en place a appelé « insurrection » qui a été rendu public par le Procureur Général de la République le 17 septembre 2015. Ce rapport a rappelé à l'OLUCOME les autres qui ont été rédigés sur commande par les régimes passés voulant incriminer leurs opposants ou ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis. De part l'expérience de l'Observatoire, il a été prouvé que ce genre de rapports ne résolvent pas les problèmes mais plutôt que c'est le dialogue franc, sincère et inclusif qui les résous.

En dernière position, l'OLUCOME a recommandé à différentes personnes morales ce qui suit :

**I. Au Gouvernement en place :**

- a. D'utiliser tous les moyens pour arrêter les violences qui s'observaient ces jours-là ;
- b. De mettre en application les clauses issues du dialogue conduit par les Nations Unies, et acceptées par lui, relatives à la libération inconditionnelle des manifestants, à la réouverture de certaines stations de radios privées, à l'annulation des mandats d'arrêt contre certains leaders burundais,...
- c. De reprendre sans délais le processus de dialogue conduit par un éminent médiateur de taille des Excellences Nelson Mandela et Julius Nyerere afin de vider toutes les questions qui opposent les différents protagonistes;
- d. Qu'il y ait une commission internationale indépendante qui mènera des investigations impartiales sur les cas de récents assassinats et disparitions de certains citoyens;
- e. De faciliter pour qu'il y ait une commission internationale indépendante qui mènera des enquêtes au sujet du trafic des armes au Burundi afin de l'interdire et de désarmer les milices possédant illégalement les armes ;
- f. D'interdire à l'administration de faire payer l'amende lors de l'octroi des documents administratifs aux citoyens pour cause de n'avoir pas voté au cours de ce scrutin de 2015 ;
- g. De ne pas considérer que tous les jeunes habitant les quartiers contestateurs sont des perturbateurs de l'ordre public.

## **II. Aux acteurs politiques**

- a. De faire preuve de souplesse et privilégier toutes les voies pacifiques notamment le dialogue en vue de trouver ensemble la solution aux questions qui hantent le pays ;
- b. De continuer de veiller au respect de la Constitution et des Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation dans l'intérêt de tous les Burundais en utilisant les voies pacifiques internationalement reconnues.

## **III. A la société civile**

- a. Malgré les menaces qui pèsent sur elle, de continuer à joindre leurs efforts à ceux des autres Burundais comme partenaires internationaux ou régionaux pour le respect des valeurs fondamentales de notre pays et du monde civilisé en luttant contre le non respect des droits fondamentaux de la personne par qui que ce soit, contre la dilapidation des deniers publics, la discrimination en tout domaine, la détention illégale d'armes à feu et leur usage ;
- b. De contribuer au dialogue national en vue de trouver dans les meilleurs délais une solution adaptée à notre pays.

## **IV. A la communauté internationale.**

- a. De contraindre le Gouvernement en place à respecter ses engagements internationaux en matière de respect des droits de la personne humaine en initiant des enquêtes relatives aux exactions qui ont été commises et suivre de très près les arrestations et disparitions signalées partout dans la capitale Bujumbura et dans certains coins du pays ;
- b. Aider le Burundi à désarmer totalement les détenteurs illégaux d'armes à feu ;
- c. A l'Union Africaine et à la communauté de l'Afrique de l'Est, il est particulièrement demandé de contribuer dans l'urgence afin que le conflit existant puisse trouver de remèdes.

## **2. LA GESTION CONTOURNEE DU CONFLIT BURUNDAIS DE L'ANNEE 2015**

Dans son communiqué de presse du 30 septembre 2015, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a précisé qu'il est tellement préoccupé par le nouveau décret présidentiel n° 100/34 du 23 septembre 2015 relatif à l'organisation du dialogue national. Le conflit burundais de cette année 2015 étant un conflit entre deux parties, la solution devrait être normalement prise en présence de ces deux parties en conflit, l'Observatoire a-t-il ajouté. Cependant, il a été évident que le nœud du problème entre les politiciens ne sera pas touché d'autant plus que toutes les parties en conflit pourraient ne pas être présentes. L'Observatoire a comparé le dit dialogue national à celui organisé par le Gouvernement du Burundi de 1990 relatif à l'unité nationale où le problème réel n'a pas du tout été discuté. Les négociations qui ont abouti aux accords d'ARUSHA et de Cessez-le-feu au Burundi s'inscrivaient au vrai dialogue pour la simple raison que les vraies parties en conflit ont discuté sans faux fuyant sur le nœud du problème existant à cette époque.

A ce sujet, l'OLUCOME a fait son constat que ce dialogue national va plutôt consommer un budget colossal alors qu'il ne va pas résoudre convenablement le problème entre les politiciens. Il s'agit des frais et émoluments qui seront octroyés aux participants et aux membres de la commission. Et, ce dialogue va occuper beaucoup de personnes et cela peut engendrer la diminution de la production nationale.

Ce dialogue viserait l'amendement de la Constitution du Burundi afin que le nombre de mandats du Président de la République soit supprimé de cette loi. Car au programme de ce dialogue, les participants échangeront entre autre sur la Constitution burundaise et les Accords d'Arusha. Dans certains pays africains, les Présidents utilisent cette voie de dialogue national pour changer leurs Constitutions et s'éternisent ainsi au pouvoir soit disant qu'il s'agit de la volonté populaire.

A travers cet écrit, l'OLUCOME a précisé qu'il ne dit pas qu'il n'y ait pas un dialogue entre les burundais mais qu'il prône pour un vrai dialogue faisant intervenir les deux vraies parties en conflits et mettant en avant la résolution du nœud du conflit du moment et non pas le contourner.

Vis-à-vis dudit décret présidentiel, l'OLUCOME a demandé aux deux parties en conflit de se mettre d'accord sur le Facilitateur ou médiateur, le lieu du déroulement de ce dialogue et l'agenda dudit dialogue.

L'Observatoire a demandé également avec insistance aux deux parties en conflit chacun en ce qui le concerne de privilégier la voie de la paix et la sécurité de tous en évitant tout acte de violation des droits de la personne humaine dans toutes ses formes plus particulièrement le droit à la vie.

L'OLUCOME a demandé encore une fois au Gouvernement en place de mettre en application les clauses issues du dialogue conduit par les Nations Unies, et acceptées par lui, relatives à la libération inconditionnelle des manifestants, à la réouverture de certaines stations de radios privées, à l'annulation des mandats d'arrêt contre certains leaders burundais,...

Enfin, l'Observatoire a rappelé que la 70<sup>ième</sup> Assemblée Générale des Nations Unies vient d'adopter 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) dont la réduction des inégalités sociales en remplacement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A ce sujet, l'OLUCOME a exhorté le Gouvernement en place que si il ne mène pas un vrai dialogue avec les parties en conflit, le Burundi risque de ne pas atteindre les ODD comme cela a été le cas pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

### **3. LE DIALOGUE PRONE PAR LE GOUVERNEMENT EN PLACE.**

Le 29 octobre 2015, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a rappelé, à travers son communiqué de presse, ses précédents communiqués de presse respectivement du 18/09 et 30/09/2015, dans lesquels il a fait part à la communauté tant nationale qu'internationale ainsi que même aux pays de la Communauté Est-Africaine et de la Sous-Région, de ses préoccupations par rapport à la dégradation de la situation sécuritaire consécutive à la volonté du Président Pierre Nkurunziza de vouloir briguer le 3<sup>ème</sup> mandat largement contesté par une partie de la population et la communauté internationale.

La prestation de serment du Président Pierre NKURUNZIZA après que le Gouvernement, le parti CNDD-FDD et les coalitions qui le soutenaient dans ce scrutin se sont retirés des négociations initiées sous les auspices des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la Communauté Est-Africaine et sous la Médiation de Son Excellence Yoweri KAGUTA MUSEVENI, Président de la

République Ougandaise l'insécurité a redoublé d'intensité par des assassinats des citoyens burundais et étrangers.

Pourtant les négociations avaient plus de chance de rapprocher le Gouvernement en place et l'opposition au point de couper court avec, à l'époque, la probable escalade de violences qui est finalement montée de plusieurs crans en passant par l'escalade dans les discours tant du Gouvernement que du CNARED.

A travers le dit communiqué, l'Observatoire a exhorté que quand un différend est déclenché pour l'une ou l'autre raison entre deux ou plusieurs protagonistes, la rencontre autour d'une table de dialogue ou de négociations est la solution la plus idéale pour rapprocher les vues et prévenir tout conflit déjà né ou en voie de l'être.

Les Nations Unies, l'union Africaine ainsi que la Communauté Est-Africaine avaient anticipé la crise burundaise après avoir constaté que les vues du Gouvernement en place ne s'accordaient pas avec celles de l'opposition politique qui avait appelé aux manifestations et au boycott des élections en organisant deux rounds de négociations et qui avaient rassemblé les deux camps autour de certains points de divergence.

L'OLUCOME avait pris, de bout en bout, part à ces assises aux côtés de tous les acteurs politiques et de la société civile qui y avaient été conviés en vue d'amorcer la crise qui avait embrasé la capitale Bujumbura et certaines autres localités du pays. Il avait gardé l'espoir qu'elles allaient aboutir à cette heureuse issue.

Cependant, de surprise en surprise, les protagonistes ont, d'un côté, à tour de rôle, récusé les Représentants respectifs des Nations Unies et le Gouvernement a, de l'autre, rompu le dialogue forçant par ce fait la suspension des pourparlers. Les élections contestées ont continué et le Gouvernement ainsi que le parti CNDD-FDD y ont trouvé leur compte d'autant qu'ils ont constitué un Gouvernement malgré son caractère illégal qui politiquement dirige actuellement le pays.

L'Observatoire n'a jamais eu de cesse, depuis le début des négociations précitées, à tenter de convaincre toutes les parties à une meilleure entente afin de sauver le Burundi car il risque de s'embraser pendant que de part et d'autre les protagonistes fourbissent leurs armes pour entreprendre une confrontation

armée, ce qui ne profite aucunement au peuple burundais et même aux parties engagées dans cette escalade.

L'Observatoire a à maintes reprises exprimé sa désapprobation de la guerre qui se profilait à l'horizon de par les déclarations du CNARED ainsi que le refus par le Gouvernement de s'asseoir ensemble avec lui, ce qui risquait de conduire le pays droit vers la guerre civile. Il serait malheureux de pouvoir se voiler la face et refuser cette éventualité que tout le monde entrevoyait à travers les faits de l'époque traduits par les assassinats dans les deux camps. Des personnes étaient chaque matinée trouvées mortes dans les quartiers de Bujumbura et des agents de la Police et de l'Armée étaient exécutés de sang froid par des inconnus; la situation était déplorable.

A travers ce document, l'Observatoire a déploré une fois de plus ce refus catégorique de la part du Gouvernement en place de pouvoir rétablir le dialogue avec ses adversaires politiques spécialement ceux-là mêmes qui pourraient déstabiliser le pays. L'OLUCOME a révélé que le Gouvernement en place a le plus intérêt à ce dialogue d'autant que des citoyens burundais meurent chaque jour, d'autres partent en exil, des biens publics et privés sont dégradés mettant en péril l'économie nationale et par voie de conséquence enfonce le pays dans une pauvreté sans nom alors qu'il a souscrit aux Objectifs du Développement Durable (ODD).

L'Observatoire a ajouté dans cet écrit qu'il a toujours dans son souci de défendre les valeurs chères au Burundi comme l'intégrité, l'équité et la transparence, attiré l'attention du Gouvernement en place sur les conséquences de cette situation qui a dégradé tous les secteurs de production de l'économie nationale et par voie de conséquence a déjà ralenti la croissance économique au point de faire échec à ses prévisions de croissance et son second Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) est mis à rude épreuve. Et selon le rapport du Fonds Monétaire International (FMI) de 2015, le Burundi a été classé le pays le plus pauvre du monde car il a réalisé un PIB par habitant le plus faible de 315,2 de dollars courants.

Aussi, les partenaires économiques internationaux bilatéraux et multilatéraux ont suspendu leurs parts respectives dans le budget national, ce qui a condamné le pays à une asphyxie aux graves impacts.

Les Nations Unies d'un commun accord avec l'Union Africaine ainsi que l'Union Européenne ont une fois encore appelé avec beaucoup d'insistance les

parties au dialogue et l'Union Africaine est passée à une vitesse supérieure par une menace claire des sanctions à l'endroit de certaines personnalités.

Seul le dialogue, comme il vient d'être souligné ci haut, pouvait relever les pronostics de reprises du développement économique par l'amélioration de la sécurité et la production intérieure, combinés évidemment avec la lutte contre la mauvaise gouvernance car ces derniers temps cette catastrophe a fait des saignées importantes à l'économie nationale.

Tout compte fait, l'Observatoire a fait appel à tous les protagonistes, au Gouvernement et à l'opposition rassemblée dans le CNARED ainsi que les autres qui auraient emprunté la voie des armes, pour un dialogue franc et destiné à établir les fondements d'une paix durable et sauver de cette façon le pays en accord avec les Nations Unies, l'Union Africaine et la Communauté Est-Africaine qui en ont déjà référé au Gouvernement et à l'opposition à cette fin.

Ainsi, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a rappelé que la paix était et est indispensable pour le Burundi d'autant que des signes évidents et effarants de guerre étaient évidents.

Vers la fin de ce communiqué, l'OLUCOME a salué la préoccupation des Nations Unies, l'Union Européenne, l'Union Africaine ainsi que la Communauté Est-Africaine relativement à la situation sécuritaire ainsi qu'aux violations graves qui ont fait des centaines de morts et a attiré leur particulière attention sur les développements récents dans la ville de Bujumbura qui est devenu le théâtre de violences. Elle est devenue en toute apparence un champ d'exercice de tirs pour on ne sait quelle faction contre le Gouvernement en place.

Pour terminer, l'OLUCOME a lancé un cri insistant d'alarme et a recommandé ce qui suit :

**A. Au Gouvernement en place :**

- i) De se rendre à l'évidence que les ingrédients d'une guerre ou à tout le moins d'une déstabilisation politique, sociale et économique se profile à l'horizon quand chaque nuit des tirs

- fauchent des citoyens innocents, des agents de police et de l'armée qui tentent de rétablir l'ordre ;
- ii) De prendre conscience de la gravité de la situation et de ne plus se complaire à soutenir qu'il y a la paix alors que des vies disparaissent à la suite des affrontements ou des assassinats gratuits de personnes pour diverses raisons ;
  - iii) De revenir à la raison et adopter, comme les partenaires et amis du Burundi ne cessent de l'y appeler, une bonne stratégie de dialogue réel et franc entre les vrais protagonistes, même le CNARED et tout autre groupe dont les vues sont divergentes avec le Gouvernement en place ;
  - iv) De se résoudre à cette voie parce qu'elle est l'unique solution salubre pour une paix réellement durable ;
  - v) De renoncer à un dialogue avec ses amis politiques uniquement mais plutôt avec les vrais adversaires de tous les bords pour un riche débat autour de la question de la paix et de la sécurité pour tous sinon le Gouvernement en place risque de se complaire dans un narcissisme pur et simple ;
  - vi) D'abandonner le discours exclusif et belliciste qui risque d'accélérer la crispation des positions des uns et des autres et torpiller les heureuses initiatives de paix entreprises par les Nations Unies, l'Union Africaine et la Communauté Est-Africaine ;
  - vii) D'arrêter les violences actuelles semblables aux crimes de guerre car les commanditaires et les auteurs de ces dernières répondront un jour à ces actes devant les juridictions tant nationale qu'internationale;

**B. Aux Nations Unies, à l'Union Européenne ,à l'Union Africaine et à la Communauté Est-Africaine.**

- i) De redoubler d'efforts pour ramener les protagonistes burundais autour d'une table de négociations pour une paix franche et durable ;
- ii) De convaincre à cet effet le Gouvernement burundais en place afin qu'il rejoigne l'équipe du Médiateur pour un prochain round de négociations avec tous les groupes mais

dont les vues sont divergentes de celles de celui-là pour une paix fondée sur des bases solides comme en 2000 quand les Accords d'Arusha ont été conclus ;

- iii) De rester aux côtés du Burundi jusqu'au dénouement total et à la mise sur pied de nouveaux fondements solides de la réconciliation entre tous ses fils et filles ;

### **C. A la Médiation.**

- i) De reprendre le bâton de pèlerin et organiser les prochaines assises pour la poursuite des négociations suspendues et ramener les protagonistes autour de la table ;
- ii) Convaincre le Gouvernement burundais en place à participer pleinement à ces pourparlers pour une issue heureuse ;
- iii) Communiquer dans les brefs délais le calendrier de ce dialogue afin que les parties s'y préparent pour une rapide issue ;
- iv) Demander aux parties de mettre en application les dispositions arrêtées et adoptées au cours de précédentes séances en vue de détendre l'atmosphère et favoriser une participation de tous les intéressés ;
- v) Prendre toutes les mesures utiles en vue de l'accélération de ces assises et adopter un calendrier adapté à cette fin ;

### **D. A la Sous-Région.**

- i) De prêter main forte à la Médiation en vue d'une rapide solution dans le sens de la prévention de l'escalade de la violence qui se profile à l'horizon ;
- ii) De convaincre le Gouvernement du Burundi en place et particulièrement le Président Pierre NKURUNZIZA de rejoindre ses opposants à la table de négociations déjà entamées par le Président ougandais Yoweri KAGUTA MUSEVENI dont l'action avait déjà abouti à l'adoption des mesures de nature à apaiser la tension si elles avaient été mises en application par le Gouvernement en place ;

- iii) De se joindre à l'Union Africaine et à la Communauté Est-Africaine dans leur action pour la relance le plus tôt possible des négociations inclusives et sans parti pris ;

**E. A l'opposition entière.**

- i) De répondre à l'initiative des Nations Unies et de l'Union Africaine ainsi que de la Médiation pour le dialogue ;
- ii) De renoncer à toute armée pour celle qui aurait pareille tentative car elle annihilerait toute l'architecture de la paix que les Nations Unies, l'Union Africaine ainsi que la Médiation avaient l'intention de mener en faveur du Burundi ;
- iii) De faire preuve de lucidité et s'inscrire dans la ligne de la paix par tous les moyens et à tout prix.

**4. L'APPEL D'URGENCE A LA POURSUITE DES NEGOCIATIONS INCLUSIVES DANS LE BUT DE PROTEGER LE BURUNDI ET LA REGION DES GRANDS LACS.**

En date du 23 novembre 2015, l'OLUCOME a adressé une correspondance à Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République Ougandaise et Médiateur dans la crise burundaise dont l'objet est le titre de ce paragraphe ci-haut mentionné. Voici ci-dessous son contenu en intégralité :

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) est une organisation de la société civile burundaise qui a toujours œuvré pendant plus d'une décennie pour l'équité, l'intégrité et la transparence en vue d'un développement harmonieux du Burundi et un bon rayonnement dans toute la Sous-Région.
2. Son action a toujours été conduite par le souci de l'approche de l'autre pour une bonne prise en compte de ses positions et le respect des règles de jeu, seuls garants et voies de la paix par la concertation.

Il éprouve, pour l'heure, une très sérieuse préoccupation relativement à la dégradation de la paix et de la sécurité pourtant chèrement acquises au Burundi. Mais suite à une divergence de vues sur l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi conclu en présence de la communauté internationale et dont vous avez été l'un des plus grands architectes et la Constitution qui en

est issue, les vies humaines sont chaque jour fauchées par les balles, les tortures, etc.

3. La voie de la confrontation en lieu et place de celle du dialogue sur les questions fondamentales a été privilégiée par les frères et sœurs burundais, protagonistes pour le moment et les conséquences de cette divergence sont incommensurables en termes de perte de vies humaines de toutes parts plus de 240 personnes tuées, de réfugiés dans les pays de la Région et même le vôtre (plus de 200 milles) et de dégradation de biens meubles et immeubles tant publics que privés : l'économie burundaise est déjà moribonde par aggravation de la crise actuelle .
4. L'Observatoire a, à plusieurs reprises, appelé toutes les parties en conflit à une prise de conscience de la nécessité de la paix dans l'intérêt supérieur de la Nation burundaise et de la sous région mais force est de constater que le cri n'a pas encore été entendu.

A toutes ces occasions, l'OLUCOME a fait part à la communauté tant nationale qu'internationale notamment aux pays de la Communauté Est-Africaine et de la Sous-Région, de ses préoccupations par rapport à cette situation qui se dégrade du jour au jour.

5. Le processus électoral a été forcé et les résultats ont conduit à la mise en place des institutions en parfaite incompréhension et la prestation de serment du Président Pierre NKURUNZIZA comme sa candidature à cette législature ont envenimé la situation. Excellence Monsieur le Président Vous aviez été désigné par la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est avec l'accord de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour renouer les négociations entre les deux parties et avez abouti à un certain nombre de propositions salutaires pour la Nation burundaise. L'espoir était légitime quant au retour de la concorde entre les fils et filles du pays.
6. Cependant, le parti CNDD-FDD et les coalitions qui le soutenaient se sont retirés des négociations et malheureusement l'insécurité a redoublé d'intensité par des assassinats de citoyens burundais, des départs massifs de populations terrorisées par l'état d'insécurité, le discours et la chasse à l'autre.
7. Pourtant les négociations avaient plus de chance de rapprocher le Gouvernement en place et l'opposition au point de couper court avec, à

- l'époque, la probable escalade de violences qui est finalement montée de plusieurs crans en passant par l'escalade dans les discours tant du Gouvernement en place que de l'opposition.
8. L'Observatoire a la ferme conviction que pour résorber tout un différend la rencontre autour d'une table de dialogue ou de négociations est la solution la plus idéale en vue de rapprocher les vues et prévenir toute escalade de violences probables ou tout conflit déjà né ou en voie de l'être.
  9. Les Nations Unies, l'Union Africaine, l'Union Européenne, la CIRGL, la Communauté est-Africaine et les pays amis du Burundi comme la Belgique, l'Allemagne, les Etats Unis d'Amérique avaient anticipé la crise burundaise après avoir constaté que les vues du Gouvernement en place ne s'accordaient pas avec celles de l'opposition politique qui avaient appelé aux manifestations la population une semaine avant la présentation de la candidature contestée du Président Pierre Nkurunziza et la société civile a fait cet appel le 26 avril 2015. Ainsi, deux rounds de négociations ont été organisés et avaient rassemblé les deux camps autour de certains points de convergence qui n'ont jamais été appliquées.
  10. L'OLUCOME avait pris part, de bout en bout, à ces assises aux côtés de tous les acteurs politiques et de la société civile qui y avaient été conviés en vue de discuter de toutes les voies pour apaiser les cœurs de Burundais et ainsi amorcer la crise qui avait embrasé la capitale Bujumbura et certaines autres localités du pays. Il avait gardé l'espoir qu'elles allaient aboutir à cette heureuse issue.
  11. Cependant, de surprise en surprise, les protagonistes ont, d'un côté, à tour de rôle, récusé les Représentants respectifs des Nations Unies et le Gouvernement a, de l'autre, rompu le dialogue forçant par ce fait la suspension des pourparlers. Pourtant, depuis le début du dialogue précité, l'OLUCOME a vainement tenté de convaincre toutes les parties à une meilleure entente afin de sauver le Burundi car il risque de s'embraser pendant que de part et d'autre certains protagonistes fourbissent leurs armes pour entreprendre une confrontation armée, ce qui ne profite aucunement au peuple burundais et même aux parties engagées dans cette escalade.
  12. Par cette position, il exprimait et exprime toujours sa profonde désapprobation de la guerre qui se profile à l'horizon de par les déclarations du parti CNDD-FDD (qui n'hésite pas même à accuser certains pays amis du Burundi), du Gouvernement en place, d'un côté et

celles de certains responsables des partis politiques de l'opposition de l'autre côté. La crainte avait de justes et légitimes raisons d'être puisque le discours ainsi que le refus par le Gouvernement en place de s'asseoir ensemble avec lui, conduira sans nul doute le pays droit vers la guerre civile. Il serait malheureux de pouvoir se voiler la face et refuser cette éventualité que tout le monde entrevoit à travers les faits actuellement traduits par les assassinats dans les deux camps, les mesures prises par le Gouvernement en place contre ses opposants notamment les emprisonnements souvent arbitraires de toute personne qualifiée à tort ou à raison d'être opposée au troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA. Des personnes sont enlevées par la police ou par d'autres personnes portant la tenue de la Police Nationale et disparaissent. Chaque matinée, des cadavres sont retrouvés dans les quartiers de Bujumbura ou dans d'autres localités du pays et des agents de la Police et de l'Armée sont exécutés de sang froid par des inconnus actuellement ; la situation est déplorable. Les Forces de Défense et de Sécurité sont tellement nerveuses que la première réaction consiste à presser sur la gâchette ou, dans le meilleur des cas, d'arrêter pour torturer impunément ou de passer à la demande de l'argent à la famille du victime pour sa libération.

13. Les quartiers de la ville de Bujumbura dont les habitants sont hostiles à la candidature de Pierre NKURUNZIZA, quant à eux, sont sur les nerfs chaque fois que les agents de la Police ou de l'Armée et même des militants du parti CNDD-FDD foulent le sol de ces localités. Des explosions de grenade à l'encontre de ceux-là sont le lot quotidien dans ces quartiers.
14. L'Observatoire, comme toute autre personne, pays ou organisation ayant dans son cœur le bien du Burundi, est convaincu que si le Gouvernement en place rétablissait le pont avec tous ses adversaires politiques sans exclusive, spécialement ceux-là mêmes qui pourraient déstabiliser la paix et la sécurité du pays, cela constituerait la voie la plus durable pour la stabilisation du Burundi et pour une paix sincère. Le Gouvernement en place a le plus d'intérêt à ces négociations d'autant que des citoyens burundais meurent chaque jour, d'autres partent massivement en exil, des biens publics et privés sont dégradés mettant en péril l'économie nationale et par voie de conséquence enfonce le pays dans une pauvreté sans nom alors qu'il vient de souscrire aux Objectifs du Développement Durable (ODD).

15. Dans son souci de défendre les valeurs chères au Burundi comme l'intégrité, l'équité et la transparence, l'OLUCOME a tenté d'attirer sans succès l'attention du Gouvernement en place et de toute l'opposition sur les conséquences de cette situation qui a dégradé la production de tous les secteurs de l'économie nationale et par voie de conséquence a déjà ralenti la croissance économique au point de faire échec aux prévisions de croissance et au second Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) mis à rude épreuve.
16. La plupart des partenaires économiques internationaux bilatéraux et multilatéraux ont déjà suspendu leurs parts respectives dans le budget national, ce qui condamne le pays à une asphyxie aux graves impacts.
17. Les Nations Unies d'un commun accord avec l'Union Africaine ainsi que l'Union Européenne viennent une fois encore d'appeler avec beaucoup d'insistance les parties au dialogue et l'Union Africaine vient de passer à une vitesse supérieure par une menace claire des sanctions à l'endroit de certaines personnalités pour ainsi emboîter le pas l'Union Européenne.
18. Seul le dialogue, ou négociations comme il vient d'être souligné ci haut, peut relever les pronostics de reprises de la paix et de la sécurité et du développement économique par la stabilisation de la production intérieure, combinée évidemment avec la lutte contre la mauvaise gouvernance car ces derniers temps cette catastrophe a fait des saignées importantes à l'économie nationale favorisant ainsi ceux qui se trouvent au pouvoir de devenir plus riche plus que l'Etat condamnant ainsi tout un peuple dans une misère sans nom . De tel point que le récent rapport du Fonds Monétaire International (FMI) sur le niveau de vie de la population vient de classer le Burundi en dernière position avec un PIB par habitant de 315.2 de dollars américains.
19. L'Observatoire en appelle ainsi à tous les protagonistes, le Gouvernement en place et l'opposition rassemblée dans le CNARED ainsi que les autres qui ont emprunté la voie des armes, pour un dialogue franc et destiné à établir les fondements d'une paix durable et sauver de cette façon le pays.
20. Ainsi, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) rappelle que la paix est indispensable actuellement plus qu'hier pour le Burundi d'autant que des signes évidents et effarants de guerre sont patents. Les mesures les plus drastiques à l'endroit de personnes ou organisations contestataires du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA aux élections présidentielles de Juillet 2015 ne

constituent pas la solution idéale. Ainsi, les mandats d'arrêt lancés collectivement contre certains opposants en exil, membres de la société civile, journalistes, la volonté de suspendre les activités de certaines associations dont les membres ont exprimé leur point de vue sur cette candidature, le blocage des comptes de la prestigieuse organisation Maison Shalom pour la simple raison que Marguerite BARANKITSE, la Représentante Légale avait pris une position contraire aux attentes du Président Pierre NKURUNZIZA et son parti.

21. A la rédaction de cette correspondance, l'OLUCOME vient d'apprendre avec surprise, de source bien informée, que les comptes de certaines organisations de la société civile burundaise et individus évoqués dans le récent rapport sur ce que la Commission d'enquête a appelé mouvement insurrectionnel ont été bloqués sur base de la lettre du Procureur Général adressée aux banques œuvrant au Burundi.
22. L'OLUCOME prie le Gouvernement en place d'adoucir ses positions dans l'intérêt de la paix notamment en suspendant les mandats d'arrêt, la réouverture des stations de radios fermées, la libération sans condition des personnes emprisonnées pendant les manifestations comme il s'y était engagé au cours du dialogue de mai 2015 et d'ordonner la réouverture des comptes de la Maison Shalom, de ses agences et de Marguerite BARANKITSE afin de permettre un bon climat de négociation.
23. L'OLUCOME salue la préoccupation des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, de la Communauté Est-Africaine ainsi que des partenaires bilatéraux comme la Belgique, les Etats Unis d'Amérique, l'Allemagne, la France .... relativement à la situation sécuritaire ainsi qu'aux violations graves qui ont déjà fait des centaines de morts et attire leur particulière attention sur les développements récents dans la ville de Bujumbura qui est actuellement le théâtre de violences. Elle est devenue en toute apparence un champ d'exercice de tirs pour on ne sait quelle faction contre le Gouvernement en place.
24. L'OLUCOME rappelle que parmi les questions à étudier lors de ces négociations devraient entre autre figurer celles relatives au respect de l'Accord d'ARUSHA et la Constitution burundaise, aux libertés politiques, économiques, civiles et sociales, au désarmement, au retour des réfugiés, à la séparation des pouvoirs, à l'impunité des crimes, à la réouverture des médias, à l'enrichissement illicite, à la corruption, à l'alternance au

pouvoir et à l'annulation des poursuites judiciaires à l'endroit de certains leaders de l'opposition, de la société civile et des médias,

25. L'OLUCOME donc prie votre Excellence de rappeler aux parties en conflit qui nous lisent en copie ce qui suit :

**A. Au Gouvernement en place :**

- viii) De se rendre à l'évidence que les ingrédients d'une guerre ou à tout le moins d'une déstabilisation politique, sociale et économique se profile à l'horizon quand chaque nuit des armes emportent des citoyens innocents, des agents de Police et de l'Armée qui tentent de rétablir l'ordre ;
- ix) De prendre conscience de la gravité de la situation et de ne plus se complaire à soutenir qu'il y a la paix alors que des vies disparaissent à la suite des affrontements ou des assassinats gratuits de personnes pour diverses raisons ;
- x) De revenir à la raison et adopter, comme les partenaires et amis du Burundi ne cessent de l'y appeler, une bonne stratégie de dialogue réel et franc avec les vrais protagonistes, même le CNARED et tout autre groupe armé ou non dont les vues sont divergentes avec celles du Gouvernement en place;
- xi) De se résoudre à la voie du dialogue parce qu'elle est l'unique solution salubre pour une paix réellement durable ;
- xii) De renoncer à l'initiative solitaire d'un dialogue avec ses amis politiques uniquement mais plutôt avec les vrais adversaires de tous les bords pour un riche débat autour de la question cruciale de la paix, de la sécurité et de développement durable pour tous sinon le Gouvernement en place risquerait de se complaire dans un narcissisme pur et simple;
- xiii) D'abandonner le discours exclusif, belliciste et même centré sur les moments les plus douloureux de notre pays pour tenter de rallier certaines catégories de Burundais, ce qui risque d'accélérer la crispation des positions des uns et des autres et torpiller les heureuses initiatives de paix entreprises par les Nations Unies, l'Union Africaine et la Communauté Est-Africaine ;

- xiv) De renoncer à certaines mesures radicales prises à l'encontre de certaines personnalités et organisations notamment les mandats d'arrêts lancés contre eux, la probable dissolution de certaines organisations de la société civile, le blocage des comptes de certaines organisations et individus évoqués dans le rapport de la commission d'enquête parce que ses Représentants ont pris position par rapport au non respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi ;
- xv) D'arrêter les violences actuelles semblables aux crimes de guerre car les commanditaires et les auteurs de ces dernières répondront un jour à ces actes devant les juridictions tant nationale qu'internationale

**B. Aux Nations Unies, à l'Union Africaine , à la Communauté Est-Africaine ,aux amis du Burundi ainsi que toute personne qui nous lit en copie.**

- iv) De redoubler d'efforts pour ramener les protagonistes burundais autour d'une table de négociations pour une paix franche et durable ;
- v) De continuer à nous prêter main forte afin de convaincre à cet effet le Gouvernement burundais en place pour qu'il rejoigne à l'équipe de la Médiation pour un prochain et rapide round de négociations avec tous les groupes mais dont les vues sont réellement divergentes de celles de celui-là pour une paix fondée sur des bases solides comme en 2000 quand les Accords d'Arusha ont été conclus ;
- vi) De rester aux côtés du Burundi, comme par le passé, jusqu'au dénouement total et à la mise sur pied de nouveaux fondements solides de la réconciliation entre tous ses fils et filles et des institutions viables et fortes;

**C. A la CEEAC et à la CIRGL.**

- iv) De requérir sa contribution indispensable en vue d'une rapide solution dans le sens de la prévention de l'escalade de la violence qui se profile à l'horizon et de la paix durable ;
- v) De contribuer à convaincre le Gouvernement du Burundi et particulièrement le Président Pierre NKURUNZIZA afin de

rejoindre ses opposants à la table de négociations déjà entamées par votre Excellence et dont l'action avait déjà abouti à l'adoption des mesures de nature à apaiser la tension en juillet si elles avaient été mises en application par le Gouvernement ;

- vi) De se joindre à l'Union Africaine et à la Communauté Est-Africaine dans leur action pour la relance le plus tôt possible des négociations inclusives et sans parti pris ;

**D. A l'opposition entière.**

- iv) De répondre à l'appel des partenaires du Burundi ainsi que de la Médiation pour un dialogue franc;
- v) De renoncer à toute action qui annihilerait toute l'architecture de la paix que la médiation avait l'intention de mener en faveur du Burundi ;
- vi) De faire preuve de lucidité et s'inscrire dans la ligne de la paix par tous les moyens et à tout prix.

**E. A la société civile burundaise**

- i) Malgré les menaces qui pèsent sur elle, de rester unis et de continuer à joindre leurs efforts à ceux des autres burundais et à ceux des partenaires internationaux ou régionaux pour le respect des valeurs fondamentales de notre pays et du monde civilisé en luttant contre le non respect des droits fondamentaux de la personne par qui que ce soit, contre la dilapidation des deniers publics, la discrimination en tout domaine, la détention illégale d'armes à feu et leur usage.

En somme, Excellence Monsieur le Président, l'Observatoire vous prie de reprendre le bâton de pèlerin et organiser les prochaines assises pour la poursuite des négociations suspendues et ramener les protagonistes autour de la table.

Excellence Monsieur le Médiateur, notre espoir est fondé sur notre dernière rencontre, en date du 12 novembre 2015, entre Monsieur Gaston SINDIMWO, premier vice Président de la République du Burundi et la délégation de l'OLUCOME. A travers nos échanges, il nous a signifié que le Gouvernement en place est disposé à entamer le dialogue sous votre médiation.

Ainsi, l'OLUCOME soutient votre action, vous réitère ce soutien et vous prie de prendre toutes les mesures utiles en vue de l'accélération de ces assises et proposer un calendrier adapté à cette fin.

De cette manière Vous aurez rendu au Burundi la précieuse dignité qui lui manque tant pour le moment suite aux déchirements fratricides de ses fils et filles.

## **5. LES AVIS ET CONSIDERATIONS DE L'OLUCOME SUR LES CONSULTATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT BURUNDAIS EN PLACE ET L'UNION EUROPEENNE**

Au 7<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2015, l'OLUCOME a publié un communiqué de presse. Dans ce dernier, l'Observatoire a commencé à donner l'état de la situation qui prévalait à cette période en ces termes : « La présentation de la candidature de Pierre Nkurunziza aux élections présidentielles en date du 25 Avril 2015 a amené les organisations membres de la Campagne Halte au troisième mandat dont l'OLUCOME fait parti, une grande partie des citoyens et les membres et sympathisants des partis politiques de l'opposition à manifester pacifiquement dans les rues de la Mairie de Bujumbura et dans certaines localités de l'intérieur du pays. Pour ces derniers, cette candidature était contre la Constitution de la République du Burundi et les accords d'Arusha pour la Paix et la réconciliation et beaucoup de partenaires internationaux ont donné le même avis au Président Pierre Nkurunziza pour qu'il puisse lâcher ce troisième mandat illégal mais en vain. Etant donné que la police nationale avait la mission d'empêcher ces manifestations qualifiées par le Gouvernement d'illégales, les dégâts n'ont pas manqué.

A la date de signature de ce communiqué, plus de 300 personnes étaient mortes, plus de 300 milles personnes s'étaient réfugiées dans les pays de la sous-région, quelques véhicules et maisons étaient incendiés ou abimés par le feu ou les armes, cinq stations de radios et deux télévisions privées étaient brulées et par suite fermées par la justice burundaise, plus d'une dizaine d'organisations de la société civile étaient suspendues , plus de 50 journalistes et près 100 défenseurs des droits humains étaient contraint de fuir le pays pour crainte à leur sécurité ,plus de 6000 personnes étaient emprisonnées pour la simple raison qu'elles sont les anti-troisième mandats, la corruption qui était déjà instituée comme un mode de gouverner s'est accentuée , la monnaie burundaise a perdue sa valeur , presque tous les partenaires techniques et financiers du Burundi ont retiré la confiance aux autorités du Gouvernement burundais de fait, la misère chez la grande majorité des burundi s'est accentuée au moment où une poignée des dirigeants illégitimes a continué à s'enrichir illicitement. La population

burundaise vivait à cette période dans une peur généralisée suite à la volonté d'une seule personne qui veut à tout prix la longévité au pouvoir,.... ».

Cette situation de violation des principes démocratiques, de bonne gouvernance et de l'Etat de droit au Burundi contenue dans l'accord de Cotonou spécialement en son article 9 aurait incité l'Union Européenne à inviter le Gouvernement burundais de fait à participer dans les consultations avec elle dans le cadre de l'article 96 dudit accord pour étudier ensemble les mesures qui peuvent être prises pour faire respecté notamment le contenu de l'article 9 que nous produisons intégralement dans les lignes suivant : ...« Éléments essentiels et élément fondamental

1. La coopération vise un développement durable centré sur la personne humaine, qui en est l'acteur et le bénéficiaire principal, et postule le respect et la promotion de l'ensemble des droits de l'homme. Le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le respect des droits sociaux fondamentaux, la démocratie basée sur l'État de droit, et une gestion transparente et responsable des affaires publiques font partie intégrante du développement durable.

2. Les parties se réfèrent à leurs obligations et à leurs engagements internationaux en matière de respect des droits de l'homme. Elles réitèrent leur profond attachement à la dignité et aux droits de l'homme qui constituent des aspirations légitimes des individus et des peuples. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants. Les parties s'engagent à promouvoir et protéger toutes les libertés fondamentales et tous les droits de l'homme, qu'il s'agisse des droits civils et politiques, ou économiques, sociaux et culturels. L'égalité entre les hommes et les femmes est réaffirmée dans ce contexte. Les parties réaffirment que la démocratisation, le développement et la protection des libertés fondamentales et des droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Les principes démocratiques sont des principes universellement reconnus sur lesquels se fonde l'organisation de l'État pour assurer la légitimité de son autorité, la légalité de ses actions qui se reflète dans son système constitutionnel, législatif et réglementaire, et l'existence de mécanismes de participation. Sur la base des principes universellement reconnus, chaque pays développe sa Culture démocratique. L'État de droit inspire la structure de l'État et les compétences des divers pouvoirs, impliquant en particulier des moyens effectifs et accessibles de recours légal, un système judiciaire indépendant garantissant l'égalité devant la loi et un exécutif qui est pleinement soumis au respect de la loi. Le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, sur lesquels se fonde le Partenariat ACP-UE, inspirent les politiques internes et

internationales des parties et constituent les éléments essentiels du présent accord.

3. Dans le cadre d'un environnement politique et institutionnel respectueux des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, la bonne gestion des affaires publiques se définit comme la gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières en vue du développement équitable et durable. Elle implique des procédures de prise de décision claires au niveau des pouvoirs publics, des institutions transparentes et soumises à l'obligation de rendre compte, la primauté du droit dans la gestion et la répartition des ressources, et le renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant en particulier la prévention et la lutte contre la corruption. La bonne gestion des affaires publiques, sur laquelle se fonde le partenariat ACP-UE, inspire les politiques internes et internationales des parties et constitue un élément fondamental du présent accord. Les parties conviennent que seuls les cas graves de corruption, active et passive, tels que définis à l'article 97 constituent une violation de cet élément.

4. Le partenariat soutient activement la promotion des droits de l'homme, les processus de démocratisation, la consolidation de l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques. Ces domaines constituent un élément important du dialogue politique. Dans le cadre de ce dialogue, les parties accordent une importance particulière aux évolutions en cours et au caractère continu des progrès effectués. Cette évaluation régulière tient compte de la situation économique, sociale, culturelle et historique de chaque pays. Ces domaines font également l'objet d'une attention particulière dans l'appui aux stratégies de développement. La Communauté apporte un appui aux réformes politiques, institutionnelles et juridiques, et au renforcement des capacités des acteurs publics, privés et de la société civile, dans le cadre des stratégies qui sont décidées d'un commun accord entre l'État concerné et la Communauté. ».....

A travers cet écrit, l'OLUCOME a donné ses avis et considérations à toute personnalité qui a pris part à ces consultations. L'article 9 de l'accord de Cotonou a été violé depuis l'arrivée au pouvoir en 2005 par ce Gouvernement CNDD FDD et ses alliés politiques. L'Observatoire a rappelé que le Gouvernement du Burundi avait mis les objectifs de l'accord de Cotonou dans les documents stratégiques tels que les Cadres Stratégiques de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération (CSLP I et II) et la stratégie Nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la Corruption. Mais malheureusement, le Burundi au lieu de faire un pas en avant dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de ces documents, il a reculé dans tous les

domaines, il suffit seulement de consulter les rapports de toutes les institutions internationales crédibles travaillant dans les domaines de bonne gouvernance, politique, socio- économique , de libertés publiques,...Le dernier rapport est celui du Fonds Monétaire International (FMI) de 2015, qui classe le Burundi comme le pays le plus pauvre du monde avec un PIB par habitant de 315.2 dollars américains.

La mobilisation de fonds du financement du CSLPI et CSLPII par le Gouvernement auprès de partenaires du Burundi a permis d'avoir des promesses de près de 5 milliards de dollars américains soit plus de 75 mille milliards de Fbu. Ces fonds ont été promis après que le Burundi ait reçu le privilège d'atténuation de la dette extérieure de 1, 48 milliards de dollars américains soit près de 2 220 milliards de Fbu. Malgré la légitimité du Gouvernement de 2005 à 2015 et la mobilisation de ces fonds, le taux de croissance n'a pas dépassé 4% alors qu'on attendait 8%. Avec ces fonds, le Gouvernement n'a pas atteint les objectifs renfermés dans CSLPI et CSLPII comme la diminution de la corruption, la réduction du taux de chômage par la création d'emploi, la réduction des inégalités sociales, l'amélioration de la sécurité des citoyens et de leurs biens, l'amélioration de la culture démocratique,....

C'est dans cette même période que les dirigeants burundais ont érigé la corruption comme un mode de gouverner à tel point que le pays qui avait des avions de lignes et Présidentiel pendant la période de crise de 1993 à 2005 ont été volés par le pouvoir de Bujumbura et ces voleurs de la République n'ont jamais été inquiétés. De plus, le Burundi qui était classé parmi les 40 premiers pays les plus corrompus au monde en 2006, il est classé en 2015 parmi les 10 premiers pays les plus corrompus au monde avec de nouvelles formes de corruption. Sur ce chapitre, l'Observatoire a traité plus de 1000 dossiers de corruption et d'autres infractions connexes, mais la justice burundaise, étant instrumentalisée par le pouvoir exécutif, n'a clôturé aucun dossier en faveur du trésor public. Sans être exhaustif, voici certains dossiers emblématiquement pour démontrer que la corruption a continué à augmenter au Burundi. A titre illustratif, on peut citer :

- la vente illicite de la place de l'ex marché central de Bujumbura brûlé en janvier 2013 mais jusqu'à la fin de 2015 l'Ambassadeur du Burundi en Chine qui a été pris les mains dans le sac n'a pas été inquiété car il le faisait au nom de quelques autorités burundaises;
- Le vol de l'avion présidentiel Falcon 50 en 2007 ;
- L'achat supposé en 2014 d'un avion présidentiel à plus de 8 millions de dollars américains tirés sur le Compte de l'AMISSOM par deux Ministres burundais dont Tabu ABDALAH Manirakiza Ministre des Finances sur injonction du chef de cabinet d'alors à la Présidence de la

République du Burundi Alain Guillaume Bunyoni. D'après les informations que l'OLUCOME détient, cet avion ne sera pas livré,

- La vente illégale du Nickel de Musongati sur fonds de corruption ;
- L'octroi illicite des permis d'exploration de minerais sur fonds de corruption ;
- Le trafic des minerais par certains Généraux burundais en échange des armes achetées frauduleusement (voir le rapport des experts des Nations unies 2009 sur le RDCONGO) ;
- Le contrat mafieux de plus de 550 millions de dollars américains en 2008 pour l'achat du matériel sophistiqué de communication dont l'auteur est le Ministre des Finances Tabu ABDALAH Manirakiza; ...

En cette période de crise politique, l'Observatoire s'est rendu compte également que la richesse nationale a continué à être détournée par une poignée de gens et groupe organisé s'enrichissant indument à grande vitesse. Ces détournements ont appauvri toute la population burundaise et ont handicapé l'économie du Burundi. Cela s'est remarqué au moment où l'activité économique était presque paralysée d'autant plus que les recettes de l'Etat diminuaient sensiblement et certains partenaires internationaux étaient désengagés à appuyer le Burundi à cause d'une seule personne.

Pour clore ce communiqué, l'Observatoire a formulé des demandes à l'endroit de différentes personnes morales.

L'OLUCOME a demandé à la délégation burundaise de se rendre compte qu'au Burundi il existe un problème de leadership car les fonds collectés dans le cadre de la mise en œuvre des CSLP I et II, ont été détournés en partie pour enrichir les individus et les partis politiques. C'est pourquoi la gouvernance à tous les niveaux est mise en cause.

L'Observatoire a demandé à la délégation burundaise, lors de ces consultations, d'accepter l'handicap grave du Gouvernement de fait de Bujumbura, de s'engager à le corriger en appliquant strictement le contenu de l'article 9 de l'accord de Cotonou pour que les fonds que l'Union Européenne pourraient donner au Burundi puissent aider à lever tous les défis causant le recul dans la gouvernance politique, économique, démocratique et socio-culturelle du pays. Cela permettra au Burundi de réaliser les ODD avec succès et il sera alors développé sur tous les plans.

L'OLUCOME a aussi demandé au Gouvernement burundais en place, d'une part, de réduire l'effectif de la délégation du Burundi à ces consultations(5) car le Gouvernement en place manque de moyens financiers et d'autre part, de choisir au nombre réduit des cadres compétents et crédible capables de mener ces consultations sans pour autant gaspiller les fonds de l'Etat.

Enfin, l'OLUCOME a demandé à l'Union Européenne d'être stricte dans l'application des principes contenus dans l'accord de Cotonou pour rendre un service au peuple burundais (comme par ailleurs elle le fait toujours) qui ne sait pas pour le moment à quel saint se vouer car il est dans la croisée de chemin (insécurité et pauvreté) suite à la boulimie du pouvoir d'un individu qui veut la longévité au trône en condamnant violemment tout un peuple dans l'insécurité et la misère .

**Suite à ces conseils que l'OLUCOME donnait aux uns aux autres, il y a eu des réactions mensongères de toutes parts parce que quelques uns se sentaient visés. A titre d'exemple, deux communiqués du parti CNDD-FDD signés respectivement le 14 et 23 décembre 2015 dont leur contenu est donné en intégralité ci-après :**



#### **COMMUNIQUE N° 044 DU PARTI CNDD-FDD DU 14 DECEMBRE 2015**

##### ***Alternance ethnique au sommet du Pouvoir ou mort de la démocratie, conseil du Belge Louis Michel à ses protégés***

1. En date du 23 novembre 2015, le Président de l'Observatoire pour la lutte contre les malversations économiques OLUCOME a écrit à Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni une lettre référencée 049/olucome/2015 dont l'objet concerne l'appel d'urgence à la poursuite des dialogues inclusifs dans le but de protéger le Burundi et la Région des Grands Lacs. Cette correspondance contient beaucoup de mensonges et d'éléments de diabolisation voire d'isolement du Parti CNDD-FDD et du Gouvernement qui en est issu : le premier mensonge et que le contenu de la lettre ne vient pas du signataire lui-même et que partant l'expéditeur n'a été qu'une caisse de résonance. Le second mensonge et qu'il positionne l'OLUCOME comme un facilitateur au-dessus de la mêlée alors que depuis 2005 il n'a fait que jouer au pyromane politico-ethnique à travers des déclarations incendiaires et insurrectionnelles et, présentement, il se montre comme un agneau inoffensif jouant aux innocents alors que c'est un loup politique. Les conseils de mutation prodigués par son père spirituel n'ont pas pris et ne trompent personne. Le troisième mensonge

apparaît à travers des mots d'amour à la patrie alors qu'ils cachent dedans un sentiment de haine contre le peuple Burundais en général, le Parti CNDD-FDD et le Gouvernement qui en émane en particulier car n'ayant jamais cessé de demander des sanctions économiques contre son pays, d'isoler l'Etat Burundais à travers une diabolisation tout azimut. etc ;

2. Dans cette correspondance ci-haut citée à la page 8 au paragraphe 24, le signataire met en exergue une idée d'alternance ethnique au pouvoir, chose qui a été combattue à Arusha mais qui généralement n'a jamais été effacée dans les têtes des participants dans ce forum d'Arusha. En effet l'alternance au sommet au pouvoir ne saurait se concevoir sous l'angle ethnique et depuis que le Parti CNDD-FDD a gagné les élections en 2005 ; de telles formulations ont été entendues dans la plupart des têtes de l'opposition s'étant retrouvées dans les différentes dictatures militaires qui ont endeuillé le pays depuis l'indépendance du Burundi ;
3. L'alternance ethnique au pouvoir n'est que l'expression du déni de l'Accord d'Arusha puisque le partage des postes de responsabilités à travers des quotas ethniques disparaît au profit de l'ethnisme c'est-à-dire une ethnie du haut en bas pendant cinq ans et une autre ethnie qui dirige du haut en bas pendant les 5ans suivants. A quand viendra le tour des twa ou d'autres ethnies à venir éventuellement ? Et ce qui est dommage, c'est que les penseurs de cette politique machiavélique planifient de permettre à Pierre BUYOYA et son équipe de reprendre le pouvoir aux fins de régner à jamais sur le Burundi et sur fond d'extermination des ethnies indésirables comme par le passé. Le Parti CNDD-FDD s'indigne de cette position qui d'orès et déjà sonne le retour aux anciens temps coloniaux Belges de 1922 à 1962 où une certaine partie de la population était jugée inférieure par rapport à une autre et que celle supérieure était née pour diriger selon le schéma du colon Belge. Cette voie de penser qu'utilise Louis Michel ne vise finalement que remettre le pouvoir dans les mains de ceux qui sont prédéterminé à diriger et écraser les peuples jugés inférieurs. Cette pensée coloniale et néocoloniale est à combattre avec toutes les énergies car visant l'annihilation de la souveraineté du peuple dans sa légitimité de se choisir ses propres dirigeants et le silence à jamais de ce qui seront réduits au néant ;
4. La présente réflexion requiert une grande attention en son sens que ceux qui véhiculent ces idées ethniques ont entrepris un programme d'assassinat sélectif visant les intellectuels du parti au pouvoir car assimilés tous à l'autre partie de la population qui n'aurait pas dû accéder au pouvoir selon leur entendement. Le Parti CNDD-FDD est infligé de constater le silence absolu de la Belgique face à un tel

terrorisme et d'exiger au Gouvernement qui en découle de dialoguer avec les terroristes putschistes. Qu'est-ce qui se passerait si de telles atrocités se produisaient chez eux? L'exemple de Paris en dit long et point de commentaires. Si le Gouvernement Belge équivaut au Gouvernement Burundais chacun dans sa souveraineté, pourquoi chercher à renverser les institutions élues de 2015 au Burundi pour ramener au pouvoir ceux qui ont commis le Génocide de 1972-1973, les massacres de 1965 et de 1988, le Génocide de 1993 ainsi que des assassinats de hauts dignitaires du pays sous les anciens pouvoirs qui se sont succédés avant le 16 novembre 2003, date de la signature de l'Accord global de cessez-le-feu ;

5. Dans cette nuit du 11 décembre 2015, Bujumbura a connu une agression sans nom ou des terroristes d'un âge relativement jeunes se sont attaqués au trois camps militaires de la Capitale, le premier étant situé à Ngagara, le second étant l'institut ISCAM, le troisième étant le Camp Base et le quatrième étant le camp Mujejuru dans Bujumbura-rural. En battant en retraite, ils se sont retranchés dans leurs quartiers insurrectionnels habituellement connus pour leur consolidation à partir desquels ils ont relancé les attaques contre les forces de l'ordre et de la sécurité. Posséder une arme est une chose mais savoir l'utilisée est une autre chose. Ceux qui commanditent ces actes terroristes, les financent, les arment, les soignent en cas de blessure sont les premiers responsables de ce terrorisme qui se nourrit des idées coloniales et néocolonialistes instituées par la Belgique lors de la période coloniale. Le Parti CNDD-FDD sait très bien que Louis Michel et son entourage ne se battent que pour leurs intérêts coloniaux en utilisant tout simplement de naïfs Burundais et en trompant la communauté internationale pour avoir son soutien dans cette tache diabolique contre le Pays. Pour ces milieux politico-mafieux voir de jeunes Burundais attaquer une armée professionnelle tout en sachant préalablement le résultat qui va s'en sortir n'est qu'une grande trahison envers leurs protégés car c'est envoyé sciemment les gens à la mort. C'est un autre cas de litige contre le Burundi ou les responsable devraient s'expliquer devant le peuple Burundais et de la CVR. Les organisations internationales telles que le HCR sollicitée pour appuyer logistiquement à transporter les armes (cas des fonctionnaires et des véhicules du HCR au Burundi) n'est imputable qu'aux responsables ci-haut cités ; à cela s'ajoute la liste de tous les mort depuis le 26 avril 2015 jusqu'à cette date ou ce communiqué est produit ainsi que tous les autres à venir s'inscrivant dans le même cadre. Pour essayer de s'en disculper, les commanditaires et organisateurs de ces actes terroristes contre le Burundi se lèvent immédiatement pour demander l'intervention du conseil de sécurité de l'ONU, de l'UA et de l'UE pour se réunir et prendre des sanctions contre

le Burundi agressé et envahi alors qu'ils ne prononcent aucune condamnation contre les terroristes ;

6. Un autre cas bouleversant concerne l'utilisation des drogues fortes par ces jeunes terroristes depuis le 26 avril 2015 date de début de manifestations sauvages et sanglantes contre les institutions élues en fin de mandat. Revigorés par ces drogues, ils ont attaqué des forteresses militaires de l'armée Burundaise et se sont heurtés aux corps de défense de sécurité professionnelle bien que leur invasion soit massivement en homme et en matériel. Ces morts ne choquent outre mesure les commanditaires et organisateurs de ces actes terroristes car ils se la coulent douce là où ils sont en Europe ou ailleurs ; ce n'est pas leur vie qui est en danger. Le Parti CNDD-FDD s'étonne encore d'entendre des voix à partir du Burkina Faso surtout des nostalgiques de la tribu de Sankara qui passe tout le temps à diaboliser les institutions du Burundi, ce qui traduit apparemment une haine contre les Bantou de l'Afrique centrale car cherchant à tout prix à voir le Burundi gouverné encore une fois par l'ancien dictateur Pierre BUYOYA et son équipe. Il a été souvent entendu des rapprochements entre les insurgés putschistes qui cherchent à renverser les institutions du Burundi avec le Journal Parga du Burkina Faso, Le Balais Citoyen, etc dans l'optique de soutenir un pouvoir ethnique nilotique au Burundi qui passerait par la mise en place d'un Gouvernement de transition et oublierait jamais la démocratie. De telles idées ne peuvent sortir dans des têtes antidémocratiques car on ne peut mentir tous les jours. Ils ne sont en rien démocrates ; ils ne parlent que de leurs intérêts et ses idées ne sont qu'à bannir dans notre pays. Il est déplorable que les autorités belges se mettent à organiser un plan de renversement du pouvoir au moment où les discussions autour de l'article 96 de l'Accord de Cotonou étaient en cours, un signe éloquent que les consultations cachaient un plan d'attaque et de renversement du Gouvernement Burundais en date du 11 décembre 2015. La preuve en est que les autorités belges s'en sont prises au Parti CNDD-FDD et le Gouvernement qui en émane très tôt le matin de ce lundi 14 Décembre 2015 en menaçant les autorités du Pays de les faire subir des sanctions de l'ONU et de l'Union Africaine mais la réalité étant que lesdites autorités ont commis le crime de résister aux envahisseurs terroristes. Ils auraient crié de joie si jamais les terroristes avaient renversé le pouvoir, tué massivement et sauvagement les citoyens innocents comme il en a été le cas dans le passé. Les milieux politico belges ont préféré garder le silence total sur l'acte terroriste du 13 mai et du 11 décembre 2015 étant donné qu'ils allaient dans le prolongement de leurs intérêts. Les arguments ci-haut avancés reflètent la réalité irréfutable car les protégés de Louis Michel comme Pacifique Nininahazwe et Pierre Claver Mbonimpa dans

leur séjour chez leur parrain se sont saisi des médias et ont crié haut et fort que le génocide avait commencé au Burundi. C'est le même son de cloche pour Adama Dieng, le Commissaire chargé de la prévention du génocide aux Nations Unies qui, en accompagnant leurs protégés, a déclaré que le génocide allait bientôt voir le jour. En sortant cette dernière carte contre le pouvoir, il a oublié que le Parti CNDD-FDD connaissait bien cet homme de part ses déclarations habituelles contre le Pays et de part ses relations privilégiées avec les putschistes du 13 mai 2015 et ainsi que leurs amis du Burukina Faso. Il est grand temps que la haine viscérale s'alimentant d'idée colonialiste de Louis Michel et son entourage contre le Parti CNDD-FDD et son Gouvernement cesse car leurs manœuvres à protéger les terroristes du Burundi sont en train d'être démasquées ;

7. Malgré ce contexte peu reluisant de relation entre le Burundi et son ex-colonisateur, le Parti CNDD-FDD réaffirme que ce n'est pas tous les Belges qui pensent ainsi. Mais le fait de ne pas décrier cette vision colonialiste et néocolonialiste de Louis Michel et son entourage inféodé à ses idées contre le Parti CNDD-FDD et le Gouvernement du Burundi ne facilite pas la saisie précise des choses ; ceux qui ne croient pas à un tel argumentaire devraient se mettre à l'évidence pour soutenir les démocrates Burundais dans leur démarche de décolonisation totale. Comme les maîtres de la langue française aiment le dire : «qui ne dit mot consent » ;
8. Le parti CNDD-FDD rappelle pour la circonstance qu'une tentative d'alternance ethnique au pouvoir a eu lieu en 1993 après plusieurs années de pouvoirs militaires dictatoriaux mais la réponse cynique qui est sortie du Président ayant perdu les élections a été que les élections ont été un moyen de recensement ethnique et les amis du Président sortant disaient que ce ne sont pas les élections qui pouvaient leur arracher des mains le pouvoir conquis par les coups d'Etat. Comme Louis Michel tenait à ses ouailles il n'a rien dit quand le Héros de la démocratie a été sauvagement assassiné ainsi que son entourage. La Belgique non plus n'a soufflé mot. Le Parti CNDD-FDD se donne une explication d'habitude car lors du Génocide de 1972 -73 la même Belgique n'avait rien dit et paradoxalement le pouvoir démocratiquement élu est agressé en 2015 et la Belgique se lève pour dire ne touchez pas à mes enfants, laissez-les opérer le coup d'Etat. Et devant l'échec elle les a exfiltrés! Comprendra qui voudra ;
9. Le Parti CNDD-FDD sait très bien que l'Union Européenne se trouve au centre de nombreuses sollicitations venant de toute part sur la problématique Burundaise. Sans doute, elle est au courant de cette

correspondance qui n'avait d'autres buts que de semer les divisions dans les esprits des Burundais et de la communauté internationale sur les voies et moyens d'appuyer le Burundi dans sa recherche des solutions appropriées à la situation du moment. Il félicite l'Union Européenne qu'elle n'ait pas pris en considération cette lettre au contenu apocalyptique lors des consultations UE – République du Burundi au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonu-Conclusions de l'Union Européenne dans son communiqué de presse 912/15 daté du 8/12/2015 et d'avoir respecté le contenu de la résolution numéro 2248 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 12 novembre 2015. Même si certains esprits de la partie européenne demeurent peu convaincus des échanges réalisés, le Parti CNDD-FDD réaffirme sa solide conviction des arguments avancés et des voies de sorties proposées car ayant toujours été honnête et humble dans ses affirmations devant l'opinion nationale et internationale. Et ayant mis Dieu le Tout Puissant dans la première place au sein de l'organisation, il n'en saurait être autrement ;

10. Le Parti CNDD-FDD termine ses propos en réitérant son engagement au combat contre toutes vellétés de nature ethnique sous quelques formes qu'elles soient dans sa marche vers l'intégration et la réconciliation nationale. Ayant fait le dialogue son cheval de bataille depuis qu'il était Mouvement CNDD-FDD, ce n'est pas maintenant qu'il va décrocher devant cet acte rédempteur car ayant fait preuve de bien fondé dans les expériences antérieures. Il demande donc de la compréhension et du soutien de la part de la communauté internationale en générale, des organisations sous régionales et régionales en particulier sans oublier les Pays amis, puisqu'il est indispensable voire incontournable de se serrer les coudes étant donné que l'union fait la force. Aux grands maux, grand remède !

Fait à Bujumbura le 14 décembre 2015

L'Honorable Pascal NYABENDA

Président du Parti CNDD-FDD



**COMMUNIQUE N° 045 /2015 DU PARTI CNDD-FDD DU 23  
DECEMBRE 2015**

**Louis Michel et ses alliés qui soutiennent l’alternance ethnique sont ceux-là mêmes qui conseillent les propagateurs de tracts incitant au génocide d’une ethnie contre une autre dans la province Karusi, en date du 21 décembre 2015.**

1. En date du 17 décembre 2015 s’est produit en Belgique un évènement jamais vu où Louis Michel en compagnie de Marguerite Barankitse ont tenu à Louvain-La-Neuve une conférence dans laquelle les deux conférenciers ont exprimé une grande douleur devant la survie du Parti **CNDD-FDD** et du Gouvernement qui en découle. Il n’est plus secret à personne que cet homme et ses alliés en commençant par son fils sont à l’origine de tous les problèmes que vivent les Burundais depuis belle lurette car voulant imposer au pays indépendant leurs idées fascistes et rétrogrades en passant par la création des groupes terroristes, la diabolisation tout azimut visant l’isolement du Burundi dans le concert des Nations, et tout cela dans le but de renverser les institutions démocratiquement élues pour ramener au pouvoir Pierre Buyoya et sa clique. Tous les forfaits et tous les malheurs vécus par le peuple Burundais sont à charge de ces milieux politico mafieux ci-haut cités ;
2. Très étonnantes sont les déclarations de Louis Michel et de Marguerite Barankitse qui exprimaient en cette date du 17 décembre 2015, le grand regret devant l’échec du coup d’Etat du 13 mai 2015 qui aurait dû déboucher sur un génocide en cas de réussite comme lui et ses alliés l’avaient planifié. Les deux conférenciers ont souffert aussi du fait qu’une partie de la population, y compris les forces de défense et de sécurité ne se soient pas ralliée automatiquement aux putschistes du 13 mai 2015 et aux terroristes du 11 décembre 2015 qui ont attaqué 4 camps militaires ce qui,

pour eux, seraient à l'origine de l'échec. Ils ont aussi fustigé les Nations Unies et les pays qui continuent à mieux comprendre le problème Burundais et envisager de sauvegarder les institutions démocratiquement élues et la stabilité du pays. Les lamentations ont été tellement longues qu'on ne pourrait pas les citer toutes ici. Certaines pour des raisons de politesse ne peuvent pas être reproduites dans ce communiqué ;

3. La haine viscérale de cet homme et ses associés de vouloir renverser à tout prix les institutions démocratiquement élues pour remettre Pierre Buyoya au pouvoir n'est en rien différent de la volonté de rééditer le génocide contre le peuple Burundais. Et pour preuve, en 1988 des massacres de grande envergure ont été exécutés par cet homme dans les communes Ntega et Marangara n'eut été l'intervention des patriotes Burundais qui ont vite sensibilisé la Communauté Internationale, le génocide allait être consommé selon le plan de cet ancien dictateur militaire. En 1993, ce dernier a renversé les Institutions démocratiquement élues toujours sous la bénédiction de ces milieux politico mafieux belges et le Président Ndadaye Melchior et ses proches ont été assassinés sans coup férir à la suite de quoi des populations de la majorité ethnique ont été sauvagement massacrées. En 1996, des populations immenses enfermées dans des camps de regroupements mis en place par ce dictateur ont péri comme des mouches sous la contemplation des autorités Belges et personne n'a intervenu pour les sauver. Même si cela n'a pas été dit, le Parti **CNDD-FDD** le considère comme un cas de génocide à mettre sur la tête de Pierre Buyoya et ses alliés. Il n'est pas étonnant donc d'entendre qu'au moment où Louis Michel et Marguerite BARANKITSE criaient au génocide en cours au Burundi, ce même Buyoya leur emboîtait le pas en confirmant que le génocide allait avoir lieu. Notons que les quartiers Mutakura, Cibitoke, Jabe ,Nyakabiga et Musaga ont toujours été et demeurent les fiefs de Pierre Buyoya en rappelant que les sans-échecs et les sans-défaites qui se sont illustrés dans la balkanisation de la ville de la Mairie de Bujumbura en quartiers de Kamenge et Kinama dits de l'autre ethnie en 1993-1994 vivaient dans lesdits quartiers.
4. L'idée rampante de souhait de génocide toujours exprimée par les ennemis de la démocratie transparait dans les attaques du 11 décembre 2015 lorsque, à peine les attaques commencent que des voies fusent d'un

certain medium et de certaines têtes à l'extérieur et à l'intérieur du pays pour dire que le génocide est en cours. Ceci explique que le génocide préalablement planifié par les terroristes et leurs maîtres allait suivre en cas de réussite de l'attaque. L'échec de l'attaque des 4 camps militaires a été ressenti comme un désastre dans l'esprit des conférenciers comme ils l'ont fait savoir à l'auditoire. Le même sentiment de souhait de génocide a été traduit par Gabriel Rufyiri dans sa correspondance à Son Excellence Kaguta Museveni lui exprimant sa volonté à voir le dialogue inter burundais aboutir à l'alternance ethnique au sommet de l'Etat car des échanges sur internet entre les pro Rufyiri et consort a mis à nu leur souci d'accepter 5 ans au pouvoir du premier groupe ethnique et 5 ans pour l'autre groupe qui immédiatement changerait toutes les lois pour ensuite opérer un génocide. Ces idées sont exactement le reflet de celle du colonisateur qui a toujours dit qu'il existe des gens nés pour gouverner et d'autres pour servir. Le Parti **CNDD-FDD** de son vivant et son Gouvernement combattent toujours ces idées divisionnistes et destructrices ;

5. Au moment où le communiqué est en train d'être rédigé, une information faisant état d'une découverte des tracts appelant la population majoritaire à massacrer leurs confrères de l'ethnie minoritaire sur une personne d'ethnie tutsi dans la Province Karusi ce 21 décembre 2015. Il précise qu'il faut l'exécuter comme cela avait été fait le 11 décembre 2015. Ce qui surprend les gens est que le propagateur de ces tracts est quelqu'un de l'ethnie minoritaire incitant ceux de la majorité à massacrer ses frères. Encore une fois, cet évènement montre que ceux qui véhiculent de tels plans d'extermination massive d'une partie de la population pour le seul souci de mettre fin au pouvoir démocratiquement élu ne puisent que dans les idées de ceux qui les financent à savoir Louis Michel et ses alliés pour faire plaisir à Pierre Buyoya , Marguerite Barankitse et consort qui n'attendent désespérément que ce jour fatidique pour crier victoire ;
6. Le Parti **CNDD-FDD** constate que l'idée d'alternance ethnique au sommet de l'Etat, les tracts incitant la population à se rentrer dedans dans le seul souhait de voir le génocide se réaliser, le contenu de la conférence de Louis Michel et Marguerite Barankitse à Louvain-la-Neuve, les alibis de génocide en cours ou en vue au Burundi pour motiver l'intervention militaire internationale dans le but de remettre Pierre

Buyoya et ses acolytes sur les rênes du pouvoir ,ne visent qu' une chose : créer un climat de tension inter ethnique, diaboliser le pays pour montrer que le pouvoir est incapable, isoler le pays de l'arène internationale, envahir le pays par une force créée de toutes pièces de l'intérieur ou de l'extérieur du pays, utiliser les forces internationales sous la bénédiction de l'ONU et renverser les institutions démocratiquement élues pour mettre au pouvoir un groupe fantoche à la solde des maitres déstabilisateurs du Burundi. En effet ceux qui veulent le désordre au Burundi se sont donné l'objectif de ne pas lui permettre d'exploiter et d'utiliser ses richesses pour pouvoir se développer. Ou c'est eux ou c'est rien ;

7. Le Parti **CNDD-FDD** termine en remerciant d'abord le Peuple Burundais pour être resté uni malgré la volonté de l'ennemi à le diviser ; il lui réitère son appel à demeurer soudé car l'ennemi n'a pas encore compris que ce que Peuple veut Dieu veut. Il remercie également la bravoure des forces de défense et de sécurité qui ont montré un exemple d'unité au niveau national et international en disant non à toutes les sollicitations de division et en accomplissant avec abnégation leur mission de protéger le Peuple et ses institutions .Il dit merci enfin à l'ONU et à tous les Pays et Organisations Sous Régionales et Régionales pour être restés auprès du Burundi dans ses moments difficiles et leur exhorte de poursuivre leur soutien au Peuple Burundais dans le respect de sa souveraineté. Il n'oublie pas cependant de fustiger le comportement du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU Zeid Ra'ad Hussein qui n'a jamais cessé d'insulter les **IMBONERAKURE** [Ligue des Jeunes] du Parti **CNDD-FDD** les associant à des milices, chose qui est indigne de la part d'un responsable de ce rang dans les enceintes de la prestigieuse instance onusienne.

**Fait à Bujumbura le 23 décembre 2015**

**L'Honorable Pascal NYABENDA**

**Président du Parti CNDD-FDD**

### **III. IMPACT DE L'ACTION DE L'OLUCOME SUR LA SOCIETE BURUNDAISE.**

Durant l'année 2015, plusieurs actions ont été réalisées par l'OLUCOME et ont produit un impact très significatif au sein de la société burundaise.

#### **III. 1. SUR LE PLAN POLITIQUE.**

Grâce à la sensibilisation de l'OLUCOME, les politiciens ont compris que la corruption et les malversations diverses constituent une menace à la stabilité politique et sécuritaire. C'est pourquoi certains de politiciens burundais ont beaucoup parlé de corruption dans leur discours même s'ils n'ont pas parlé des stratégies de son éradication au Burundi. Même si la loi et les institutions existent, l'ampleur de la corruption au Burundi augmente du jour au jour.

#### **III.2 SUR LE PLAN ECONOMIQUE**

Les dénonciations et enquêtes faites par l'OLUCOME en rapport avec la corruption, les malversations économiques et financières au Burundi ont pu donner à l'Etat les pistes d'exploration pour récupérer les biens et d'importants montants détournés. Certains cas ont été traités favorablement aussitôt après l'interpellation de l'OLUCOME avant même que l'autorité habilitée ne soit touchée.

#### **III.3. SUR LE PLAN SOCIAL**

Après une large et profonde sensibilisation sur la corruption et les malversations économiques et financières que l'OLUCOME a effectuée à travers les médias, les journaux, les lieux publics de l'intérieur du pays et même dans les télévisions, la population comprend de plus en plus que la chose publique (écoles, centres de santé, immeubles de l'Etat, charroi de l'Etat, ...) est maintenant considérée comme la sienne alors qu'avant, elle était considérée comme n'appartenant qu'au Gouvernement.

L'OLUCOME reçoit de dénonciations, ce qui est le signe de la disparition progressive de l'indifférence des Burundais devant les actes de corruption et infractions connexes.

Suite à la crise d'insécurité et de violation des droits humains que le Burundi a vécue en cette année de 2015, les dénonciations de cas de corruption et de malversations économiques à l'OLUCOME ont diminué.

### III.4. SUR LE PLAN CULTUREL

La population burundaise commence à changer de mentalités grâce aux activités de sensibilisation de l'OLUCOME. Certains dictons rundi comme « **Ntawuhandwa kururimi ikirenge kiriho...** » pour dire de façon littérale « il ne faut pas se laisser piquer sur la langue par les épines alors que les plats de pied sont faits pour cela », commencent à perdre leurs sens.

## IV. CONTRAINTES RENCONTREES

Au cours de l'année 2015, l'OLUCOME a reçu différents menaces qui visaient à l'empêcher de travailler convenablement. Nous citerons notamment :

### 1. PIRATAGE ET UTILISATION ILLEGALE DES COMPTES GMAIL ET FACEBOOK DU PRESIDENT DE L'OLUCOME

A partir du 14 mars 2015, l'OLUCOME a constaté que ses détracteurs ont piraté les comptes Gmail et Facebook de son Président Gabriel Rufyiri. Ces détracteurs rédigeaient des messages insultant des personnes de diverses manières et les envoyaient à partir de ces dits comptes. Pire, ils créaient eux-mêmes des comptes sous le nom du Président de l'OLUCOME et écrivaient des messages qu'ils adressaient aux différentes personnes pour les insulter. Selon les informations que disposait l'OLUCOME, cette attaque est intervenue au moment où il y aurait un groupe de gens qui serait préparé pour monter des dossiers à l'endroit de certains membres des organisations de la société civile dont le Président de l'OLUCOME et tuer les gens concernés par ces dossiers montés.

Cette menace aurait eu lieu car le Président de l'OLUCOME avait fait de multiples dénonciations dont celle de l'ex. marché central de Bujumbura, celle liée à l'observation d'une journée de grève en date du 5 mars 2015, celle de 48.5 hectares de Karwema à Gihanga et celle de sa position face au troisième mandat du Président de la République du Burundi lors de sa rencontre avec la délégation du Conseil de sécurité au Burundi.

Par le communiqué de presse de l'OLUCOME du 19 mars 2015, le Président de l'OLUCOME et les membres du Comité exécutif de l'OLUCOME ont démenti le contenu de ces messages et décliné toute responsabilité relative à ces pirateries.

Cette nouvelle forme de menace à l'OLUCOME a montré bel et bien que ses détracteurs ne dorment pas mais cherchent à tout prix tous les canaux de déstabilisation de l'Observatoire comme ils le faisaient avant. Et cela arrive presque toujours lorsque l'OLUCOME dénonce les cas de la grande corruption impliquant les hommes forts du pouvoir et leurs acolytes.

A travers ce communiqué, l'OLUCOME a réitéré encore une fois sa ferme détermination et son engagement dans son combat de lutte contre la corruption. Jamais de sa vie, l'Observatoire ne reculera pas face à n'importe quelle menace, a-t-il continué. Il a terminé en affirmant qu'il poursuivra sa mission de plaider pour le compte des citoyens afin que les corrompus et corrupteurs soient punis conformément à la loi et que les fonds détournés soient retournés au trésor public.

## **2. TENTATIVE DE FERMETURE DES COMPTES DE LA COSOME, DU CAFOB ET DE L'OLUCOME ET LEUR SUSPENSION PROBABLE.**

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a appris de source digne de foi qu'il serait dans la ligne de mire du Ministère de l'Intérieur, du Parti CNDD-FDD et de certains Généraux. En effet, au cours du weekend du 28 novembre 2015, la COSOME, le CAFOB ainsi que l'OLUCOME auraient fait objet d'âpres discussions entre ces dirigeants de fait mais qu'il n'y aurait pas eu de consensus ou d'accord sur les décisions à prendre à leur encontre.

Ces discussions auraient eu lieu autour des possibilités de sanctions injustes à l'instar d'autres organisations de la société civile déjà injustement suspendues pour des raisons évidentes de déstabilisation complète.

Toujours d'après les sources de l'OLUCOME, ils ne se seraient pas mis d'accord sur ces sanctions parce que ces organisations ne se trouvent pas sur la liste des organisations signataires de la lettre qui a été envoyée au Secrétaire Général des Nations Unies en date du 14 avril 2015, une seule lettre qui a servi de base aux poursuites et sanctions de ces organisations signataires alors qu'il en existait autres correspondances qui ont été signées. Cette lettre a été à la base des poursuites et sanctions de ces organisations parce qu'elle constitue le socle du fameux rapport du Procureur Général de la République relatif à ce qu'il a appelé pour des besoins de facilité de poursuites « mouvement insurrectionnel ». En plus du plan de déstabilisation, ces détracteurs avaient un plan de continuer

leur programme d'assassiner certains membres de l'Observatoire dans le but de se venger suite aux multiples dossiers de corruption qu'il a traités.

La suspension de ces organisations précitées aurait été remise à plus tard dans le but de chercher à tout prix une moindre faute à mettre sur leur dos afin de justifier la mesure à leur encontre.

A travers un communiqué de presse du 16 décembre 2015, l'OLUCOME, pour ce qui le concerne, a souligné avec beaucoup de regrets que ses détracteurs sont en train de manipuler toutes ses correspondances, déclarations et communiqués de presse qu'il a déjà sortis à plusieurs occasions mais il trouve cette intention trop déplorable parce que lesdits textes sont tellement clairs et, aux yeux de l'organisation, sans parti pris.

Il a invité, dans le même communiqué les auteurs de ces malveillantes intentions à se retenir et se raviser puisque l'OLUCOME n'a jamais eu l'intention de travailler en contradiction avec la loi en général et ses objectifs en particulier. Lui chercher des poux pour avoir une moindre opportunité de le sanctionner constitue évidemment une violation.

### **3. DEFORMATION DU CONTENU DE LA LETTRE DE L'OLUCOME ADRESSEE AU MEDIATEUR DANS LA CRISE BURUNDAISE.**

Le 23 novembre 2015, l'OLUCOME a écrit une correspondance à Son Excellence Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République Ougandaise et Médiateur dans la crise burundaise dont l'objet était l'appel d'urgence à la poursuite des négociations inclusives dans le but de protéger le Burundi et la région des Grands Lacs. Certaines organisations de la société civile proche du Gouvernement de fait de Pierre Nkurunziza et le parti CNDD-FDD s'en sont servi pour déformer son contenu et l'OLUCOME a explicité davantage dans les communiqués de presse qu'il a publiés, cette phrase déformée. A titre illustratif, dans le communiqué de presse du 16 décembre 2015, l'OLUCOME a porté la lumière à tous les citoyens burundais et aux étrangers que ces personnes mal intentionnées ont seulement pris trois mots dans un texte qui en comptent plus de dix mille pour leur faire dire intentionnellement ce qu'ils ne veulent pas dire dans le seul but de provoquer une mésentente.

En effet, dans sa lettre au Médiateur, l'OLUCOME lui a notamment demandé de tout mettre en œuvre pour rappeler à la table de dialogue les protagonistes à

cette crise en vue de préserver la paix, la sécurité et l'atteinte des objectifs de développement. Au point 24, après avoir énuméré les questions à discuter, il a mentionné entre autres « **... l'alternance au pouvoir** ». Ce terme « alternance au pouvoir » a été interprété par lesdites personnes et organisations comme « ***un retour des Tutsis au pouvoir*** » sans passer par des élections. Cette interprétation ne se fonde sur, ne serait-ce qu'une simple allusion à cette idée de retour des Tutsis au pouvoir par des voies non démocratiques dans le corps de ladite lettre, puisque l'alternance au pouvoir dont il s'agissait dans le texte ne signifiait nullement cela mais plutôt **une alternance constitutionnelle**, donc démocratique en respectant bien sûr les mandats constitutionnels.

Si l'OLUCOME a invité par une lettre au Médiateur toutes les parties à la crise au Burundi pour un dialogue franc et inclusif, il ne s'est pas écarté de sa ligne d'action mais plutôt a agi dans l'intérêt général et pour le bien de toute la Nation et des institutions nationales qui sont mis à rude épreuve par des actes de violence généralisés. A travers le dit communiqué, l'OLUCOME a prié particulièrement le Président de la République de fait de ne pas accepter que ces personnes mal intentionnées induisent en erreur des institutions en prétendant œuvrer pour celles-ci. Il lui a demandé de veiller à ce qu'elles ne portent pas préjudice à l'image du pays par leurs mauvais conseils et actions.

Ainsi, l'OLUCOME a déploré cette manipulation des mots dans d'autres buts mal pensés mais pouvant avoir un résultat fâcheux pour lui. A cet effet, l'OLUCOME a ajouté qu'il a été scandalisé par les fausses accusations contenues dans le communiqué n°44 du parti CNDD-FDD du 14 décembre 2015 parlant partiellement de lui. Et l'Observatoire n'a pas encore su les causes de ces fausses accusations et à quoi elles visaient.

Enfin, l'OLUCOME a salué, dans ce même communiqué, le courage de toute personne qui met tout en œuvre pour trouver une solution paisible au conflit et a réitéré son invitation sincère et insistante à l'endroit de quiconque a le pouvoir de ramener la paix, de rassembler les parties en conflit autour d'une table de négociation ou de dialogue en vue du retour de la paix au Burundi.

Nous ne pouvons pas clore cette partie des contraintes rencontrées, sans dire que certains membres de l'OLUCOME vivent dans la clandestinité suite aux menaces de mort qui peuvent surgir sur eux sans oublier la paralysie générale de ces activités qu'il menait depuis plus de 10 ans.

## **V. RECOMMANDATIONS GENERALES**

### **V.1. Par rapport à la population :**

La population est interpellée pour rester vigilante, de continuer à dénoncer les auteurs ou complices des cas de corruption et de malversations économiques et financières.

### **V.2. Par rapport au Gouvernement en place :**

L'OLUCOME demande de :

Tout faire pour recouvrer les montants colossaux engloutis par les malversations et dont les coupables sont plus ou moins connus ; Combattre l'impunité dont bénéficient les coupables de corruption et des malversations économiques dont les dossiers sont déjà connus ; Entamer le processus de promulgation de la loi instituant la Haute Cour de justice prévue par la Constitution ; En attendant une réglementation en la matière, suspendre les décisions qui ont été prises à la fin de la transition 2004-2005 octroyant des avantages faramineux soit aux mandataires en fin de mandat, soit promus au poste supérieur ou encore à certaines structures qui se considèrent hors du commun; Privilégier le dialogue franc en cas de conflit/crise social ou politique car, ces crises causent des préjudices financiers énormes à l'Etat ; User de toutes ses prérogatives pour freiner les malversations économiques et surtout recouvrer les montants énormes qui logent dans les poches d'une poignée d'individus ; Protéger les agents de la société civile qui luttent contre la corruption et les malversations économiques conformément aux articles 12 et 13 de la convention de l'Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption et des Nations Unies pour la lutte contre la corruption respectivement, toutes ratifiées par le BURUNDI le 18 janvier 2005 ; De protéger les dénonciateurs ; De garantir l'indépendance de la Justice en général, dans le dossier d'assassinat de Monsieur Ernest MANIRUMVA en particulier; De garantir la séparation de pouvoirs dans le but de respecter la loi Fondamentale et le bon fonctionnement de l'Etat.

### **V.3. Par rapport au Parlement**

L'OLUCOME demande aux élus du peuple de:

- Jouer véritablement leur rôle de contrôle de l'exécutif en mettant en place des commissions d'enquêtes parlementaires sur les sujets de corruption et de malversations économiques conformément à la Constitution ;

- Privilégier les intérêts de la population dans le vote des lois et la ratification des accords internationaux. Pour la loi des finances, les secteurs socio-économiques doivent avoir une place de choix et la rubrique « récupération sur les malversations économiques » ;
- Veiller réviser la politique du charroi de l'Etat dans l'objectif de réduire le budget y relatif dans la loi de finances ;
- Voter les lois qui mettent avant l'intérêt de la population et non taillées sur mesure des intérêts de quelques uns ;
- Présenter en plénière le rapport d'enquête parlementaire sur la vente de l'avion présidentiel « falcon 50 ».

#### **V.4. Par rapport à la communauté internationale.**

L'OLUCOME demande à la communauté internationale de continuer à lui apporter son soutien tant moral, matériel que financier dans l'accomplissement de ses missions.

#### **V.5. Par rapport aux media.**

L'action de l'OLUCOME ne saurait être menée en vase clos ; elle requiert une conjugaison d'efforts et de stratégies en particulier avec les média. Il attend des média le soutien ferme et indéfectible notamment en menant des actions conjointes ou en diffusant ses actions au public.

#### **V.6. Par rapport à la justice :**

- Sortir de son mutisme et assumer son indépendance constitutionnelle en refusant l'immixtion et l'intimidation de l'exécutif dans son travail quotidien (cas des fameuses petites missives ou instructions téléphoniques) ;
- Eviter de tomber dans le collimateur des corrupteurs en sauvegardant leur moralité.

## **CONCLUSION GENERALE.**

Pour cette année 2015, la corruption a augmentée au Burundi car les corrupteurs et les corrompus ont profité de la période électorale et de la crise d'insécurité et de violations des droits humains qui s'en est suivie. Or, la loi anti-corruption même si elle est lacunaire et les institutions ayant la lutte contre la corruption dans leurs attributions étaient là.

L'OLUCOME salue le courage des citoyens burundais qui lui ont apporté des dénonciations. Il interpelle le Gouvernement de fait et les institutions de lutte contre la corruption à redoubler d'efforts pour traiter avec assiduité les dossiers de corruption et de malversations économiques leur ont déjà soumis par l'OLUCOME. Ce travail si il est bien accompli permettra à faire retourner des sommes colossales à la caisse de l'Etat, à punir les corrupteurs et les corrompus et enfin à prévenir les cas de corruption et des malversations économiques.

**Vive le Burundi sans les dirigeants corrompus**